

**L'utilité sociale de la prévention
spécialisée :
quelles perspectives
de développement social ?**

Rapport pour l'association APS34

Benoît Prévost
Professeur des Universités
Université Montpellier Paul Valéry

L'utilité sociale de la prévention spécialisée : quelles perspectives de développement social local ?

Introduction	5
La prévention en crise ?	5
Pourquoi l'utilité sociale ?	6
Évaluer quoi comment ?	7
Méthodologie	9
1. Utilité sociale, démocratie et culture néolibérale	11
Évaluation et idéologie	11
Action publique et culture néolibérale	12
Utilité sociale, idéologie et justice sociale	14
Utilité et politiques néolibérales	15
2. Les finalités de la prévention spécialisée	17
Construire du sens en interne	18
Construire du sens en externe	22
Les convergences pour une conception commune des finalités de la prévention spécialisée	25
3. Mesurer le bien-être des jeunes comme utilité sociale de la prévention spécialisée ?	29
Besoin(s), justice sociale et intervention sociale	30
Utilité sociale, émergence des besoins et des problèmes publics	33
Ce que la prévention spécialisée apporte aux jeunes	38
Des parcours-types ?	43
Conclusions	49
Bibliographie	51

Introduction

« Des années 50 aux années 80, la prévention spécialisée va devenir un acteur original et à part entière du paysage de l'intervention socio-éducative en France. Avec un premier souci, récurrent et toujours d'actualité : la quête de moyens humains et financiers. Les bonnes intentions ne suffisent pas : il faut trouver des budgets (...) »
(Le Goaziou 2015, 24)

La prévention en crise ?

La prévention spécialisée traverse une crise (Richardot 2023): baisse des financements (Puaud 2024; Traullé 2025), faible attractivité (Soulé 2017) et turn-over important des équipes, lié aussi bien aux difficultés du métier qu'à la précarisation des contrats de travail avec les changements de logique de financement.

Cette crise doit être analysée au prisme de celle qui traverse l'ensemble de l'intervention et du travail social, largement documentée dans plusieurs rapports nationaux (Piveteau 2022; Haut Conseil du Travail Social 2022, 2023) ou régionaux (Prévost, et al., 2026). Mais, au même titre que l'ensemble de la protection de l'enfance (Cordier 2025), il semble que les effets de cette crise sont démultipliés dans ce secteur particulièrement sensible (Prévost et Poulat 2026). Sa visibilité publique tient le plus souvent de drames dont le traitement médiatique et politique empêche trop souvent d'aller jusqu'au bout de débats qui seraient pourtant essentiels, voire « vitaux » (Collectif 2026) dans une démocratie en crise.

C'est souvent au moment de drames comme en 2005 ou en 2023, et de leurs conséquences violentes dans les quartiers populaires que la question de l'utilité de la prévention est soulevée (Léculée 2006; Richardot 2023). Parfois, c'est pour bien distinguer ce qui relève du travail social et du travail policier comme l'avait fait N. Sarkozy en 2003 (Ceaux et Smolar 2003), et à l'occasion plaider pour un retour de l'ordre républicain par l'exercice légal de la répression plutôt que par la prévention. Parfois c'est pour en souligner le caractère déterminant pour limiter à la fois les explosions de violence et, surtout, les dégradations structurelles des quartiers populaires (Richardot 2023), que la politique de la ville n'a que peu, voire pas évitées (Cour des Comptes 2012, 2020; Epstein et de Maillard 2020; Behar 2023; Epstein 2024), et qui sont à l'origine de ces violences.

Au moment où ce rapport est rédigé viennent d'avoir lieu des élections municipales au cours desquelles la question de la prévention a peu été abordée tandis que délinquance et insécurité ont été instrumentalisées. Pourtant, les conséquences immédiates de la crise des finances des conseils départementaux quelques mois plus tôt, auraient dû ou pu conduire à ouvrir des débats essentiels sur la responsabilité (et donc le financement) des différentes collectivités dans la prise en charge des enjeux liés à la prévention spécialisée.

La réduction des financements se traduit aussi par une focalisation sur certains objectifs jugés prioritaires : réduite parfois à des enjeux d'ordre et de sécurité publics dans un climat électoral sécuritaire et autoritaire (Guillaume-Pierret 2024), la prévention spécialisée est pourtant bien plus que cela. Au carrefour de l'école, de l'emploi, de la santé physique et mentale, de l'accès aux droits, en proximité des jeunes en difficultés (Radenne 2024), la prévention spécialisée est ancrée dans des territoires où les enjeux de développement social

sont considérables et supposent de travailler avec une pluralité d'acteurs et de partenaires. Ces derniers ont des visions différentes de ce que pourrait être ce développement social et conçoivent ainsi des orientations d'action publique potentiellement contradictoires, donnant parfois à croire qu'il n'y a plus de « cap » politique (Epstein 2024). Cette diversité d'objectifs et l'absence de caps clairs et précis peut poser des difficultés majeures dans la perspective d'une évaluation de l'utilité sociale de la prévention spécialisée.

Pourquoi l'utilité sociale ?

L'utilité sociale est, depuis les années 1990, au cœur des débats sur la spécificité du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ou plutôt *ses* spécificités et en particulier celles des associations (Gadrey 2004, 2006; Dauphin 2012; Mounier 2019). Reconnaître les spécificités de l'action du secteur associatif, en particulier lorsqu'il agit en tant qu'opérateur de l'action publique au service de l'intérêt général et hors les activités marchandes et lucratives, c'est reconnaître les spécificités de ses besoins en termes de financement. Or, ce qui caractérise l'évolution du monde associatif et de son financement c'est, justement, une négation de ses spécificités au profit d'une mise sous contrôle via des logiques marchandes liées au renforcement de politiques publiques d'inspiration néolibérale (Astier, 2007; Hély, 2009; Musselin & Bezes, 2015; Cottin-Marx et al., 2017; Langlet, 2021; Coler et al., 2021; Combes et al., 2022; Hély & Simonet, 2023). L'ensemble du travail social est soumis à ces logiques qui relèvent de la marchandisation ou de la chalandisation de l'intervention sociale et contribuent à sa perte de sens (Chauvière, 2010; Petit, 2012; Hardy, 2014; Jaeger, 2020; Prévost, et al., 2026).

Dans cette perspective, penser et mesurer l'utilité sociale se voudrait être un argument de valorisation de l'action des opérateurs de l'action publique au-delà des seuls indicateurs comptables qui leurs sont souvent imposés. La Loi sur l'ESS de 2014, dite aussi Loi Hammon, était censée donner au secteur un ensemble de cadres et de référentiels susceptibles d'en protéger les acteurs en confortant leur statut institutionnel. Or, cette loi n'a pas donné de définition claire et précise de l'utilité sociale (Prévost, Jany-Catrice, et al., 2026), ouvrant ainsi la voie à une mise en concurrence avec un secteur marchand et lucratif justifiant de sa propre utilité, ou plutôt de son « impact » social (Langlet 2023), une tendance qui était pour certains quoiqu'il en soit en gestation dans le monde du tiers-secteur et des entreprises sociales dès les années 1970 (Moutard-Martin 2023).

Penser et mesurer l'utilité sociale de la prévention spécialisée est un enjeu politique autant qu'économique car les indicateurs sont à la croisée des deux mondes. Les indicateurs contraignent les acteurs dans leur conception des enjeux et des moyens de leur action, ils sont un outil de contrôle et de sanction qui relève d'un gouvernement spécifique (Desrosières 2008) non seulement de l'action sociale mais du monde dans son ensemble, soumis à une nouvelle raison (Dardot et Laval 2010) peu compatible avec les objectifs sociaux et politiques initiaux du travail social.

Penser et mesurer l'utilité sociale de la prévention spécialisée c'est nécessairement penser le développement social local et soulever des enjeux politiques majeurs concernant la manière dont les acteurs d'un territoire sont capables ou non de faire émerger une conception commune d'un avenir commun dans un espace géographique, social, économique, politique, culturel et écologique en commun.

Évaluer quoi comment ?

L'évaluation des politiques publiques est déjà, en soi, un exercice délicat, qui gagne en complexité lorsqu'il s'agit des politiques sociales et plus particulièrement pour ce qui concerne l'impact de la prévention.

Les économistes sont devenus indéniablement les spécialistes des évaluations quantitatives (L'Horty et Petit 2011), qui sont les plus mobilisées dans les espaces techniques ou technicistes de l'évaluation et de la rationalisation de l'action publique, depuis les locaux du Ministère de l'économie et des finances jusqu'à dans les bureaux des directions générales de services qui, *in fine*, guident, sinon cadrent et contrôlent les choix politiques formulés ensuite dans les différents hémicycles, du national au local, de telle sorte que le politique semble parfois s'effacer derrière l'évaluation (Fouquet 2013; Lacheret 2013; Lacouette Fougère et Lascoumes 2013). Les critiques de cette évolution de l'évaluation sont nombreuses, notamment dans le secteur social (Brunetiere 2013; Chauvière 2013) mais elles n'ont pas empêché la soumission des financements octroyés aux opérateurs de l'action publique à des normes de gestion et de performance dont les fondements restent souvent opaques aux acteurs eux-mêmes comme le montrent des enquêtes auprès de travailleurs sociaux et cadres du secteur associatif (Prévost, Marti, et Poulat, 2026; Prévost & Poulat, 2026).

L'évaluation expérimentale

L'évaluation de l'impact social de la prévention spécialisée pourrait, *sur le papier*, s'intégrer dans les démarches d'évaluation expérimentale issues du monde médical (Arthur Jatteau 2013), diffusées sous la forme d'expériences aléatoires dont Esther Duflo a été l'une des promotrices les plus en vue et qui ont conduit à l'émergence d'une communauté de professionnels de l'évaluation (A. Jatteau 2018). Des démarches ont été prises au cours des années 2000 et 2010 pour évaluer ainsi des expérimentations sociales fondées sur la comparaison entre des groupes bénéficiant d'une action publique et d'autres non, en respectant peu ou prou les protocoles issus du domaine médical (Duncan et Magnuson 2003; L'Horty et Petit 2011; Gomel et Serverin 2013; Fournel et Trapitzine 2019). Concernant la prévention spécialisée, la comparaison serait possible, entre groupes bénéficiant ou non de l'action, qu'il s'agisse de groupes composés de jeunes, ou bien de territoires tout entiers : que sont ces jeunes ou ces territoires *quand il n'y a pas* de prévention spécialisée ? La question serait peut-être d'autant plus pertinente à l'heure où de nombreuses associations doivent, pour des raisons budgétaires, cesser leur action sur certains territoires : que sont ces jeunes ou ces territoires *quand il n'y a plus* de prévention spécialisée ?

Ces méthodes ont fait l'objet de nombreuses critiques (Labrousse 2010, 2016; Servet 2018) sur lesquelles nous ne reviendrons pas mais qui insistent sur les limites des protocoles appliqués à des processus sociaux complexes et fortement ancrés dans des contextes sociaux et territoriaux dont les différents effets sont impossibles à maîtriser afin de dissocier les relations causales que l'on souhaite tester.

L'ancrage territorial de l'action sociale suppose une compréhension fine des spécificités de chaque territoire, et ce qu'on met en place et ce qu'on évalue dans un quartier n'est que partiellement comparable à ce qui se fait et ce qu'on observe dans un autre quartier et/ou dans une autre ville.

L'analyse coûts-bénéfices

L'analyse coûts-bénéfices, très souvent mise en œuvre dans l'évaluation des politiques publiques suppose que soient clairement établis les espaces d'évaluation des coûts et des bénéfices : jusqu'où et sur quelles temporalités évalue-t-on les bénéfices pour des actions dont les externalités sont, comme nous le verrons, très nombreuses et se jouent sur le long terme ?

Comme l'expliquait Albert O. Hirschman (Hirschman 1991), l'analyse coûts-bénéfices (ACB) est encadrée dans des représentations du monde que les outils analytiques issus de la science économique ne permettent pas d'objectiver pour poser les bases d'un débat politique qui, rappelons-le, est ou devrait être l'objectif final de l'évaluation. C'est dans la même logique qu'Amartya Sen rejette l'ACB, en insistant sur le fait que les outils économiques eux-mêmes sont marqués par des biais idéologiques souvent ignorés par les économistes eux-mêmes : l'ACB reste ancrée dans une vision étroite du monde, de l'homme et de la notion de bien-être. Nous verrons que, de fait, l'utilité sociale propose justement de dépasser ces limites et se prête donc mal à l'ACB en tout cas telle qu'elle est aujourd'hui conçue.

Si on voulait néanmoins poser les bases d'une ACB pour faire valoir l'intérêt d'avoir un débat éclairé sur les bienfaits de la prévention spécialisée on pourrait s'appuyer sur le coût du décrochage scolaire (340000 euros par décrocheur, 25 milliards d'euros par an - Apprentis d'Auteuil 2025; voir aussi les travaux de l'Institut des Politiques Publiques - Benhenda et Grenet 2015). On pourrait aussi mobiliser les données sur le coût de la pauvreté (120 milliards par an - Collectif Alerte 2024) ou des NEETS estimé en 2011 à 22,2 milliards et dont l'insertion économique pourrait contribuer à une croissance de 0,4 point de PIB (Francou 2020; Chusseau et al. 2021; Chusseau 2023; INSEE 2023; Gazier 2024).

Le problème de toutes ces évaluations, qui peuvent se décliner à l'échelle locale sans aucune difficulté, c'est qu'elles mettent en exergue la fracturation des responsabilités collectives : qui sera responsable des politiques à conduire et donc qui devra financer : l'Etat, l'éducation nationale, elle-même répartie entre différentes collectivités territoriales, le CD en tant que chef de file de l'action sociale, les Métropoles, les Communes, etc... ?

On a un bon exemple des dynamiques auxquelles peuvent conduire ces problématiques à travers l'exemple de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Initialement portée par ATDQuartMonde, sa justification première était justement un coût net nul pour l'Etat sur la base de l'évaluation des coûts du chômage de longue durée (coûts) et des effets positifs de l'emploi (bénéfices) (Fretel et Jany-Catrice 2026). D'abord pris en charge intégralement par l'Etat, une partie du coût a été reportée sur les Conseils départementaux au nom de leurs compétences en matière de gestion du RSA et, surtout, pour les « responsabiliser » dans le déploiement de l'expérimentation. Cette participation des CD a posé de nombreux problèmes, fragilisé l'expérimentation sur certains territoires et renforcé des inégalités territoriales (Higélé et al. 2026). L'expérimentation fait l'objet d'une inflation d'évaluation sans qu'aucun consensus ne se dégage, quelles que soient les méthodes utilisées, y compris les méthodes quantitatives dont les données restent soumises à débat en permanence (Gardin et al. 2026). Cette absence de consensus n'est d'ailleurs pas, en soi, un problème : elle montre simplement que les débats démocratiques sur l'action publique doivent mobiliser le maximum de données, de méthodes d'évaluation et admettre que c'est bien le politique qui, *in fine*, tranche et assume des choix qui ne peuvent se masquer derrière des arguments empiriques souvent fragiles. Nous y revenons dans le premier chapitre.

Méthodologie

Pour évaluer, il faut avoir, dès le début d'une action publique, établi un ensemble d'hypothèses (sur les relations causales entre variables), d'outils de mesure (des indicateurs), et des protocoles stricts permettant de collecter les informations nécessaires.

Cela suppose d'avoir, en amont de l'action, des échanges importants entre parties prenantes pour savoir quelles sont les variables clefs dont on souhaite savoir si elles ont été impactées par l'action. Cela suppose la construction a minima d'une représentation commune des enjeux sociaux.

C'est donc une gageure que de vouloir évaluer l'utilité sociale de la prévention spécialisée, sachant que définir l'utilité sociale est un exercice complexe, la mesurer également, et sachant surtout que les différentes parties prenantes de la prévention spécialisée ont des représentations très différentes, *a priori*, des enjeux sociaux. *A priori* car les différentes modalités de financement de la PS s'inscrivent dans des politiques publiques différentes (la protection de l'enfance, la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, l'insertion professionnelle, la prévention de la délinquance, etc.) relevant de champs sociaux différents bien qu'ils se croisent sur le même type de territoire, à savoir les quartiers populaires.

De facto, le travail qui a conduit à ce rapport n'était pas une démarche d'évaluation car les conditions initiales n'étaient pas remplies. Ce travail se situe plutôt en amont d'une possible évaluation qui, de notre point de vue, ne peut être conduite que grâce à un travail collégial de toutes les parties prenantes comme nous le développerons par la suite. Sans faire planer de suspens, nous défendons l'idée d'observatoires du bien-être territorial comme espaces d'évaluation et de suivi non pas seulement de la prévention spécialisée, mais de l'intervention sociale plus globalement car peu d'actions d'intervention sociale peuvent se penser indépendamment des autres, dans une dynamique de développement social.

En amont, donc, d'une évaluation, il s'agissait de poser les bases d'une définition de l'utilité sociale de la prévention spécialisée et de proposer des pistes de mesure.

Rappelons donc une précaution importante : non seulement il ne s'agit que de propositions mais, également, ces propositions concernent d'abord et avant tout des méthodes et des protocoles plutôt que des définitions précises d'indicateurs. Non pas que nous n'ayons pas été en mesure d'en proposer mais, comme nous le verrons par la suite, il serait contradictoire de proposer des dynamiques de co-construction ascendante... pour proposer de manière descendante les résultats de ce que pourraient être ces processus.

Par souci de cohérence, donc, nous laissons beaucoup de pistes ouvertes.

Ces pistes s'appuient sur une enquête conduite, par intermittence, entre 2024 et 2026. Les conditions de réalisation de cette enquête ont été complexes pour une série de problèmes indépendants de la méthodologie de travail mise en œuvre. Cela explique qu'elle se soit étalée dans le temps au-delà des prévisions qui tablaient sur une étude de 6 mois.

Pour définir l'utilité sociale de la prévention spécialisée, nous avons recueilli la parole du maximum de parties prenantes à la fois en interne à APS34 (Administrateur·ice·s, cadres, éducateur·ice·s) et en externe (institutions commanditaires – Etat et collectivités territoriales et locales, et partenaires associatif) tout en donnant une place conséquente aux premier·ère·s concerné·e·s, à savoir les jeunes et leurs familles.

Sur la base des entretiens, à la fois le regard des professionnel·le·s de terrain et les récits de vie des jeunes, nous avons essayé de définir des parcours-types qui sont un bon outil de

réflexion sur l'utilité sociale de la prévention spécialisée en fonction du point de départ de l'intervention et des différentes étapes suivies et réussies dans l'accompagnement.

Une enquête conduite de 2024 à 2026

Deux chargées d'étude sur 6 mois en 2024, puis 3 mois en 2026, une étudiante-stagiaire en Master pendant 6 mois en 2024.

Une analyse/synthèse prise en charge par un enseignant-chercheur.

Des entretiens individuels et/ou collectifs avec des jeunes, des familles, des professionnels de la prévention et leurs partenaires institutionnels ou de terrain sur 5 territoires (Montpellier, Sète, Béziers, Frontignan, Lunel).

Les jeunes

Plus d'une soixantaine de jeunes a pu être interrogée en deux temps, une première fois en 2024 dans le cadre d'entretiens collectifs centrés notamment sur les jeunes filles et femmes puis en 2026 avec 42 entretiens individuels.

Une dizaine de familles a été interrogée également.

Les professionnel·le·s de la prévention

40 entretiens individuels ont été réalisés avec des éducateur·ice·s spécialisé·e·s et 11 d'entre eux·elles ont participé à un temps de travail collectif.

En interne à APS, 8 administrateurs et 9 cadres ont également été interrogés individuellement.

Les partenaires institutionnels et de terrain

38 entretiens avec des représentants d'institutions (Etat, collectivités) et 30 avec des représentants des associations agissant sur les mêmes territoires de prévention.

Par la suite, les références aux entretiens sont totalement anonymisées, d'où les choix :

1. d'une écriture inclusive qui ne permette pas de distinguer le genre des interrogé·e·s ;

2. de référencer chaque territoire enquêté en tant que territoire X ;

3. de référencer chaque structure partenaire en tant que partenaire X ;

Concernant les éducateur·ice·s spécialisé·e·s, ils·elles sont référencé·e·s par des chiffres pour les entretiens individuels et par des lettres pour l'entretien collectif de fin d'enquête.

Dans un premier chapitre nous revenons sur les enjeux politiques de l'utilité sociale et de son évaluation. Nier cette dimension politique c'est se priver de tout ce qu'une démarche d'évaluation peut produire de positif pour la démocratie.

Le deuxième chapitre porte sur les différentes finalités assignées à la prévention spécialisée du point de vue des différentes parties prenantes. Nous montrons comment les représentations portées par les acteurs peuvent converger vers des attentes communes sur la base desquelles penser l'utilité sociale.

Le troisième chapitre est consacré aux jeunes et à leurs familles. C'est en croisant les attentes identifiées dans le précédent chapitre et les parcours observés sur le terrain que nous proposons un cadre analytique et pratique d'évaluation de l'utilité sociale de la prévention spécialisée.

1. Utilité sociale, démocratie et culture néolibérale

Évaluation et idéologie

Nous avons souligné en introduction le rôle que peuvent jouer les débats sur l'utilité sociale pour faire reconnaître les spécificités des structures de l'économie sociale et solidaire en tant qu'opératrices de l'action publique. C'est le cas de manière plus globale, aujourd'hui, pour l'ensemble des services publics et des services aux publics (Gervais et al. 2021). Les enjeux immédiats, pour des structures comme APS34 comme pour ses partenaires, sont liés à la crise de financement de l'État et des collectivités territoriales (pourtant prévisible – Cours des Comptes 2022). Mais il faut analyser ces enjeux à l'aune d'une histoire un peu plus longue de mutations politiques et idéologiques dans la conception de l'action sociale, de ses finalités et de sa structuration.

Il n'est certes pas question de rentrer ici dans le détail de ce qu'est le néolibéralisme et des multiples controverses qui nourrissent les réflexions autour de sa définition. Mais il faut garder à l'idée que le néolibéralisme est tout autant un ensemble de politiques publiques qu'un nouvel esprit social/sociétal (Boltanski et Chiapello 2005, 2024) qui se manifeste dans les discours politiques, dans de nouvelles procédures au sein des entreprises, des associations, des organisations publiques, de l'État et des collectivités territoriales, un ensemble d'idées et de principes directeurs qui ont peu à peu formé une culture néolibérale, une « nouvelle raison du monde » (Dardot et Laval 2010). Appréhender le néolibéralisme comme une nouvelle raison du monde permet notamment de comprendre comment un contexte culturel et discursif se forme pour accompagner réformes et nouvelles politiques publiques, pour les légitimer, pour les justifier, sur les bases d'arguments qui puisent dans les différents registres de ce qu'est une culture comme l'apprend tout jeune étudiant en sociologie : « l'ensemble des croyances, coutumes, manières de pensée et d'agir propres à une société humaine » (Riutort 2013). Le registre rationaliste du néolibéralisme relève bien, précisément, d'une culture : c'est une norme qui s'est imposée dans le champ de l'action publique, dont les choix semblent aujourd'hui guidés uniquement par la rationalité comptable et gestionnaire du nouveau management public (Bezes 2009, 2012; Bezes et Pierru 2012). Mais c'est aussi un ensemble de croyances portant sur le fonctionnement du monde, comme, par exemple, la croyance que la réduction des impôts est le meilleur remède contre l'atonie de la croissance et la persistance du chômage ; et la croyance que la réduction des dépenses publiques est un moindre mal, voire, la seule solution, pour parvenir à des objectifs de croissance et de création d'emplois ; et la croyance que la croissance et la création d'emplois incarnent l'intérêt général.

Nous n'avons bien sûr pas pris au hasard ces trois exemples qui sont intimement liés.

L'action publique se justifie par l'affirmation de l'intérêt général qui, dans les perspectives culturelles du néolibéralisme, se résume à une somme d'intérêts individuels eux-mêmes résumés à la poursuite de l'abondance matérielle, de telle sorte que l'action publique a pour finalité de permettre la croissance, dont les effets bénéfiques seraient mécaniques et indiscutables. Cela conduit à la focalisation sur les indicateurs monétaires et quantitatifs, avec deux dimensions distinctes : la monnaie comme moyen d'accéder au bien-être ; le quantitatif comme repère de l'action publique.

C'est dans le cadre de réflexions sur la définition et la mesure de l'intérêt général que la question de l'utilité sociale est intéressante comme l'ont montré les travaux séminaux de Jean Gadrey (Jany-Catrice et Méda 2019) qui est une référence sur l'utilité sociale (Gadrey 2004, 2006).

La mobilisation d'indicateurs quantitatifs est censée faciliter l'évaluation de l'impact des politiques publiques et, ainsi, l'arbitrage entre différents moyens mis en œuvre pour parvenir à des fins quantifiées. Or, cet arbitrage est le plus souvent une mystification et l'action publique qui se revendique d'une rationalité gestionnaire pragmatique ne tient que rarement compte des résultats des évaluations empiriques. C'est le cas notamment, lorsque ces évaluations viennent fragiliser les croyances fondatrices du discours néolibéral comme le montre l'absence de considération réelle des très nombreux rapports montrant par exemple l'absence d'un effet de ruissellement (Dabla-Norris et al. 2015; France Stratégie 2021a), l'absence de lien entre réduction des impôts et les cadeaux fiscaux (par exemple le Crédit Impôt Recherche) et la croissance et la création d'emploi (France Stratégie 2021b), ou les effets sociaux et politiques délétères des politiques d'austérité sociale mises en œuvre au nom de la croissance. L'évaluation est d'ailleurs bien souvent une question purement politique masquée par des éléments techniques, ou parfois absolument pas masquée comme l'a montré un très récent épisode de la loi Duplomb avec le rejet d'une note rédigée par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) sur les effets sanitaires et environnementaux de l'acétamipride.

On peut alors observer comment les politiques publiques qui se revendiquent d'un pragmatisme qui devrait s'appuyer sur l'observation rigoureuse de données empiriques débattues par des chercheur·euse·s représentant un pluralisme théorique et méthodologique, ne sont dans les faits que la mise en œuvre idéologique de croyances. Mais la force de ces croyances c'est qu'elles sont partagées par les milieux de l'expertise, de la conception et de la mise en œuvre stratégique de l'action publique (Bezes 2009), sur la base de proximités qui conduisent à des routines dont les acteurs eux-mêmes n'ont plus conscience et ne discutent pas alors même qu'elles prouvent leur inefficacité (Prévost 2020).

Action publique et culture néolibérale

Appréhender l'action publique néolibérale en la liant à une *culture* néolibérale présente l'intérêt de questionner les éléments idéologiques qui fondent la justification de l'action publique. La complexité de la culture néolibérale est qu'elle ne constitue pas nécessairement un « ensemble de propositions, plus ou moins cohérentes et systématisées, permettant de porter des jugements de valeur sur un ordre social (ou secteur quelconque de l'ordre social), de guider l'action et de définir les amis et les ennemis » (Baechler 1972). Ses sources intellectuelles sont extrêmement diverses et ses manifestations sont liées à des contextes politiques et sociaux spécifiques à chaque État (Amable 2021). Néanmoins, un ensemble d'éléments centraux de la culture néolibérale permettent bien d'identifier une idéologie conçue comme un ensemble de croyances formant une représentation de l'ordre social et de l'histoire qui est à la fois « interposée comme un écran entre nous et les choses », et « imprimée au fond de nos pensées » (Lefort 1978, p.19), « un système de représentations qui tient par soi et convertit en conditions universelles de l'expérience les conditions de fait de la pratique sociale et du discours social » (Lefort, 1978, p. 401).

Ces éléments concernent notamment la reformulation de la question sociale (Amable 2023) en même temps que sa transformation : les politiques néolibérales ont conduit à une mutation des conditions de formulation de la question sociale en générant de nouveaux risques sociaux (Castel 1995, 2008; Prévost 2025) en même temps qu'elles ont diffusé un nouveau discours sur la manière de répondre à cette question sociale... qui a justifié en retour un approfondissement des réformes à l'origine même de l'insécurité sociale.

La réponse à la question sociale, comme l'ont montré les travaux séminaux de Simmel en 1907 (Simmel [1907] 2018) puis ceux d'auteurs comme Paugam (Paugam et Schultheis 2018), passe en grande partie par un mouvement de définition/stigmatisation de la pauvreté et des populations qui la subissent (les pauvres) en même temps (et conséquemment) que de conception d'un rapport de la société à ses pauvres. Ce rapport est aujourd'hui très clairement marqué par l'idéologie néolibérale et son apologie de la responsabilité individuelle dont le corollaire est la déresponsabilisation sociale/collective. C'est à M. Thatcher que l'on doit la formulation à la fois la plus radicale, la plus simple et la plus honnête de cette représentation de la question sociale : « la société n'existe pas » (Entretien dans le magazine britannique *Woman's Own*, 31 octobre 1987) :

« Je crois que nous venons de traverser une période au cours de laquelle on a laissé de trop nombreux enfants, de trop nombreuses personnes se dire : « *Je rencontre une difficulté, c'est au gouvernement de faire le nécessaire !* », « *Je rencontre une difficulté, je vais aller réclamer une subvention pour m'en sortir !* », « *Je vis dans la rue, c'est au gouvernement de me trouver un logement !* » Et donc, ces personnes en viennent à reporter leurs problèmes sur la société. Mais la société, c'est qui ? Ça n'existe pas ! Il y a des hommes et des femmes, il y a des familles, et aucun gouvernement ne peut faire quoi que ce soit, si ce n'est à travers les gens. Mais les gens s'occupent d'eux-mêmes avant tout. (...) Les gens pensent trop à leurs droits sans réfléchir à leurs obligations. Or vous ne pouvez pas disposer d'un droit sans qu'une autre personne ait respecté une obligation. Je pense que l'une des tragédies de notre époque, c'est que certains manipulent le système des indemnités que nous versons — des indemnités qui avaient été imaginées pour rassurer les gens et faire en sorte que s'ils étaient malades un filet de sécurité serait en place pour les aider — et (...) se disent : « *Mais, à quoi cela me servirait-il de travailler ? Je gagne autant en étant au chômage !* » Or ce « chômage », c'est votre voisin qui le paie. »

La culture néolibérale diffuse donc une représentation spécifique de ce qu'est un individu et de ce qu'est la société, de ce qu'est la pauvreté et de ce que sont les pauvres. Elle s'est diffusée par des transformations structurelles qui ont imposé l'adoption de comportements individualistes et rationnels, de telle sorte qu'elle finit par « aller de soi au citoyen moderne devenu à son insu un *homo oeconomicus* » (Dupuy 2012, 14). Elle a aussi été adoptée délibérément par les élites et classes aisées (Lasch 2007), y compris les cadres et professions intellectuelles supérieures dont l'adhésion aux thèses économiques néolibérales, ancrées à droite de l'échiquier politique, a pu aller de pair avec la défense de valeurs sociétales ancrées à gauche (Peugny 2026; Tiberj et Sarthou-Lajus 2025).

Cette culture se traduit dans la conception et la mise en œuvre de l'action publique et en particulier de l'action sociale.

La protection de l'enfance, et plus particulièrement la prévention spécialisée, *s'inscrivent dans et s'appuient* sur des représentations de ce qu'est un enfant, de ce qu'est être jeune, tout autant que de ce qu'est être parent et de ce qu'est être adulte. On pourrait rappeler que ces représentations ont une histoire longue dans laquelle, entre autres, ce sont les enfants qui échappent au contrôle social et vivent aux marges qui constituent originellement l'image de l'enfant de la protection de l'enfance même si, après la seconde guerre mondiale, protection

de l'enfance et traitement de la délinquance juvénile se distinguent (Capelier 2015) pour mieux se retrouver dans la prévention spécialisée (Le Goaziou 2015). A ce titre, l'enfant pauvre n'est qu'une figure spécifique de la figure plus générale du pauvre (Paugam 2009; Simmel 1965) et la prise en charge des enfants pauvres un cas spécifique des logiques de contrôle social portant sur les pauvres en général (Yvorel 2005; Duvoux et Paugam 2013; Le Goaziou 2015; Yvorel 2022; Stettinger 2023; Jouanno 2023). Cette logique de contrôle marque encore la prévention spécialisée comme le montrent à la fois son traitement dans l'actualité et les discours politiques d'une part (Puaud 2024) et, surtout, d'autre part, dans le ressenti d'une partie des éducateurs comme nous le verrons.

Mais protection de l'enfance et prévention spécialisée s'inscrivent aussi et sont soutenues par une représentation plus globale de la jeunesse et le rapport d'une société à ses jeunes. A ce titre, les notions mobilisées dans les politiques du care doivent être interrogées comme autant de signaux du rapport de soin entendu aussi bien comme la construction sociale de la prise en charge et de l'accompagnement que comme la construction et l'identification sociales des maux qui doivent être soignés : la maltraitance qui est au cœur de la protection de l'enfance doit être interrogée au regard de ce qu'on peut entendre par bientraitance et distinguer alors ce que bien traiter veut dire à l'échelle des individus, des groupes sociaux et de la société dans son ensemble (Hamon 2015; Zittoun 2015a). Comment la culture néolibérale appréhende-t-elle le bien-être et la bientraitance ? La société néolibérale traite-t-elle bien les personnes en général et les enfants en particulier (Zittoun 2015b) ?

Utilité sociale, idéologie et justice sociale

Ici se joue la première étape d'une réflexion sur l'utilité sociale de la prévention spécialisée. On vient de voir en effet que la notion d'utilité sociale est d'abord et avant tout politique : elle revient à interroger ce que peut être l'intérêt général et, du coup, oppose nécessairement différentes conceptions du bien ; elle s'inscrit inévitablement dans une réflexion sur la justice sociale. C'est ensuite, appliquée à la protection de l'enfance en général et à la prévention spécialisée en particulier, à la fois une déclinaison des conceptions du bien à l'échelle de l'enfant et dans le même temps une réflexion sur la responsabilité sociale à l'égard des enfants : les enfants, les jeunes, méritent-ils plus d'attention sociale que les adultes au titre que leur protection mériterait des développements spécifiques des théories de la justice ou bien ne sont-ils qu'un cas parmi d'autres des déclinaisons des mêmes théories de la justice ?

Nous n'explorerons pas ici des débats aussi longs et complexes mais nous posons ici une base importante : là où la culture néolibérale impose une raison gestionnaire elle tente aussi de laisser de côté à la fois la conception du bien qui l'anime et les conceptions du bien portées par les acteurs concernés.

La raison gestionnaire donne à voir une forme d'action publique dénuée de morale et de politique alors qu'elle est, de fait, une conception morale et politique très spécifique de l'action publique. En réduisant les acteurs de l'action publique à sa propre raison, la logique gestionnaire et comptable entend aussi progressivement contraindre ces acteurs à abandonner leurs conceptions du bien en ce qu'elles seraient inappropriées à l'exercice des fonctions d'opérateur de l'action publique. La manœuvre consiste à mettre en place une série de procédures de conception et d'évaluation des projets d'action publique qui évacuent artificiellement les questions morales et politiques que portent les acteurs. Outre que c'est le propre d'une idéologie que de s'évertuer à donner un sens unique et à masquer à la fois les

autres visions du monde et les réalités sociales qui résistent à la vision dominante, l'idéologie néolibérale étouffe la dispute morale et politique via le gouvernement par les nombres (Desrosières 2008). La question de l'utilité sociale est donc en réalité ainsi immédiatement évacuée par la logique comptable de l'action publique néolibérale : les données mises en balance de l'actif et du passif sont celles qui renforcent la domination d'une raison du monde spécifique et exclusive des autres.

Cette raison s'appuie en grande partie sur des arguments quantitatifs issus d'une science sociale à part de toutes les autres : la science économique, qui a nourri un nouveau culte (Foucart 2018) une « écomystification », « [faisant] du politique son instrument servile » tout en étant « incapable de tenir le rôle du politique qu'elle a détrôné » (Dupuy 2012, 14). Elle est devenue au cours des cinquante dernières années l'alliée fidèle des réformes affirmant, dans la droite ligne du thatchérisme, « qu'il n'y a pas d'alternative » (Berr 2017) et visant sans cesse à réduire l'assistance aux pauvres (Galbraith 2011; Cordonnier 2020). Et lorsque les faits et l'évaluation des politiques publiques viennent contredire les affirmations issues des modèles économiques, peu importe finalement (Dupuy 2012).

C'est l'un des paradoxes de la raison néolibérale. Au nom de la rationalité économique, de l'efficacité et de l'efficience, du rejet des supposés subterfuges idéologiques et populistes qui affirment des positions contraires, allant jusqu'à (dis)qualifier de négationnisme les pensées remettant en question la solidité scientifique de ses arguments (Cahuc et Zylberberg 2017; Berr 2017), elle entend imposer des politiques publiques qui, lorsque leur inefficacité est démontrée, sont néanmoins maintenues, révélant pleinement le caractère purement idéologique de leur bienfondé.

Cet état de fait, clairement avéré, fragilise également et grandement l'intérêt d'une étude sur l'utilité sociale des activités d'intervention sociale comme la prévention spécialisée : à quoi bon chercher à lutter contre des normes quantitatives inadaptées, à quoi bon éventuellement chercher à s'adapter aux méthodes et outils de la nouvelle raison du monde...si finalement celle-ci n'utilise même pas ses propres outils pour décider de quelles sont les bonnes politiques publiques ?

Utilité et politiques néolibérales

Les définitions de l'utilité sont au cœur de l'action publique contemporaine dont les fondements utilitaristes restent extrêmement prégnants. Ces fondements s'expriment de deux manières :

1. en acceptant implicitement la théorie de la valeur fondée sur l'utilité, qui postule que l'individu se caractérise par la maximisation de son utilité personnelle en faisant des choix rationnels guidés par ses revenus et par les prix ; dans ce cadre théorique, l'utilité d'un bien ou d'un service peut s'évaluer à partir de son prix de marché, qui reflète l'intensité du désir qu'ont les individus de ce bien ou de ce service, des efforts et sacrifices qu'ils sont prêts à consentir pour l'obtenir ;

2. en considérant que l'action publique a pour objectif de maximiser l'utilité sociale en mettant en place les conditions permettant aux individus de maximiser leurs utilités individuelles ; dans cette perspective l'État a pour fonctions principales de garantir le développement des marchés qui permettent aux utilités individuelles de s'exprimer et de se rencontrer sous la forme d'une offre et d'une demande et de garantir un minimum d'utilité à celles et ceux qui ne parviennent pas à jouer pleinement le jeu social du marché et en sont

exclus ; très logiquement, garantir ce minimum consiste à distribuer des ressources minimales permettant de se procurer des biens et services... utiles.

La théorie utilitariste est tautologique: en postulant que les individus maximisent leur utilité, on affirme que chaque choix (études, travail, consommation, etc.) est un choix utile, que l'offre et la demande sont guidées uniquement par le principe d'utilité et que la maximisation de la production de biens et services (le Produit Intérieur Brut) garantit la maximisation de l'utilité sociale entendue comme somme des utilités individuelles...que chacun a maximisé: si chacun maximise en permanence son utilité alors la somme des comportements individuels de production et de consommation correspond à une maximisation de l'utilité sociale.

Proposer une définition alternative de l'utilité sociale suppose donc que l'on refuse l'affirmation selon laquelle le marché est le meilleur moyen de faire émerger les utilités individuelles et celle selon laquelle l'intérêt général, dans une société d'individus, ne peut pas être autre chose que la somme des intérêts individuels.

Il faut donc poser que la définition de l'utilité sociale n'est autre que celle de l'intérêt général et donc poser la question des conditions d'émergence d'un choix collectif qui définirait l'intérêt général. Or, l'intervention sociale, et la prévention spécialisée en particulier, sont nécessairement ancrées dans des espaces circonscrits, des territoires spécifiques, sur lesquels interagissent des acteurs privés et publics dont la légitimité à définir l'intérêt général est un enjeu majeur pour pérenniser des représentations communes des finalités et de l'utilité du travail social. Ce sont souvent des représentations différentes voire contradictoires qui se rencontrent : non seulement du côté des acteurs privés, mais aussi les acteurs publics sachant que, sur un même territoire, l'État déconcentré et les collectivités territoriales peuvent incarner des orientations politiques différentes liées aux différents espaces électoraux qui leur ont conféré leur légitimité démocratique. De fait, l'étude conduite montre une diversité de définitions dont la convergence est loin d'être assurée malgré la conscience partagée que cette convergence est nécessaire. A ce titre la création d'espaces de co-construction, grâce à des pratiques d'intermédiation sociale, semblent être un préalable à la définition commune de l'utilité sociale de la prévention spécialisée.

Une fois passée cette étape, et quand bien même elle se solderait par un résultat positif, il reste à définir les indicateurs susceptibles de mesurer l'utilité sociale. Cela suppose de dépasser les habitudes propres à chaque institution ou à chaque structure, de sortir des routines de la mesure quotidienne de la performance des différentes actions conduites. Or, si la plupart des acteurs consultés sont d'accord sur la nécessité d'aller vers une définition commune allant au-delà d'aspects purement quantitatifs, ils ne parviennent pas nécessairement à proposer des indicateurs concrets qui sortent des habitudes quantitatives prises dans l'évaluation de l'action publique.

Or, cette évaluation en est rarement une. Il s'agit la plupart du temps d'une collecte d'informations quantitatives dont le sens se borne le plus souvent à quantifier sans savoir ce que l'on quantifie.

Évaluer l'utilité sociale de la prévention spécialisée supposerait de mettre en place des protocoles rigoureux qui sont indispensables pour poser les conditions d'un débat politique raisonnable et pleinement démocratique sur le financement de la prévention spécialisée et de l'intervention sociale de manière plus générale, au-delà des routines de financement qui ont fait perdre sens aux actions conduites. De notre point de vue, et nous y reviendrons par la suite, cela supposerait de concevoir un observatoire de bien-être social et territorial dans lequel seraient impliquées toutes les parties prenantes de l'intervention sociale.

2. Les finalités de la prévention spécialisée

« La prévention spécialisée en particulier, périodiquement sommée de faire la preuve de son utilité, s'interroge en réalité depuis longtemps sur ses doctrines et sur ses actions, ainsi que sur les postures à tenir à l'égard des impératifs et des impatiences de son temps. » (Le Goaziou, 2015, p. 43)

Comme le rappelle Mounier,

« Il est important de distinguer « utilité sociale » et « finalités » de la structure. La finalité est définie par les membres fondateurs de la structure. Elle traduit leur volonté de contribuer à la société, parfois indépendamment du contexte. Il s'agit d'un idéal souhaité. L'utilité sociale, elle, est définie par l'ensemble des parties prenantes, tant internes qu'externes, d'une action. On s'intéresse à sa contribution effective, laquelle n'est pas nécessairement explicitée dans les finalités de la structure. C'est cette contribution à la société que l'on place au cœur de la démarche d'évaluation.

La définition de l'utilité sociale est liée aux valeurs et au contexte relatifs aux personnes et au territoire concernés. Nous ne partageons pas tous le même modèle de société ; nous n'avons donc pas la même conception de ce qui peut être utile ou pas à la société. » (Mounier, 2019)

Si l'on applique ces précautions à APS34 comme à toute structure d'intervention sociale financée par des fonds publics, la distinction entre finalité et utilité sociale est complexe.

On pourrait partir des finalités globales du travail social, telles que définies par le Code de l'action sociale et des familles (Article D142-1-1, Décret n°2017-877 du 6 mai 2017)

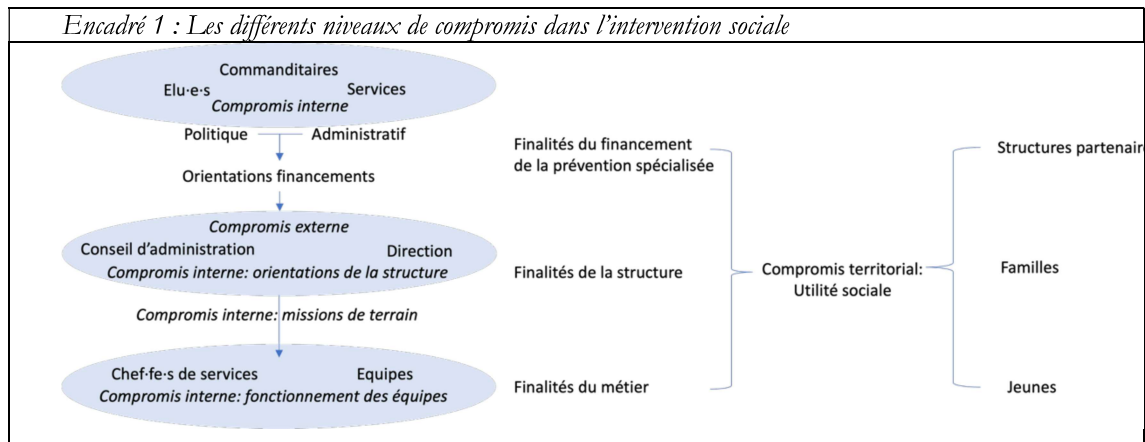
Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

A cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière.

Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social.

La prévention spécialisée s'inscrit pleinement dans la perspective de l'accès aux droits, de l'inclusion sociale et de la citoyenneté des jeunes dans une but d'émancipation, d'autonomie et de participation. Mais les termes valises mobilisés tant par le décret de 2017 que par de nombreux acteurs sur le terrain ne revêtent en réalité pas le même sens : ils sont porteurs de représentations et de valeurs qui se traduisent par des mises en pratique(s) potentiellement conflictuelles. La finalité de l'intervention sociale correspond au sens que lui donnent ses praticiens tout autant que ses financeurs et l'élaboration de ce sens au sein des structures est le résultat de compromis instables entre professionnels de terrain, cadres, direction, conseil d'administration et commanditaires.

Il convient donc d'interroger les compromis internes à la structure sur le sens du travail social et les compromis externes qui se nouent avec les commanditaires et avec les partenaires (encadré 1).



Construire du sens en interne

Quelles visions de la prévention spécialisée chez ses praticien·e·s ?

L'interrogation sur le sens de la prévention spécialisée ne concerne pas uniformément les professionnel·le·s de terrain. Si, pour certain·e·s la dimension politique est essentielle, c'est pour d'autre l'accompagnement et le rapport aux jeunes qui prévaut, marquant deux pôles importants des valeurs de l'intervention sociale (Prévost, Marti, et Poulat, 2026):

- d'une part les valeurs associées aux transformations structurelles, sociales et politiques, qui sont liées à la lutte contre les inégalités et pour la justice sociale ;
« dans nos valeurs, c'est un refus de la stigmatisation de la jeunesse et ... donc c'est aussi apporter un éclairage ou un autre regard plus valorisant sur la jeunesse. (...) C'est une conception aussi de société. Je sais que le paradigme a changé, mais, je suis toujours dans l'impératif républicain. On tend la main, on laisse personne sur le bord du chemin. Donc c'est ... une société solidaire, c'est une société ... on laisse personne au bord du chemin. » (Cadre 2F)
- d'autre part les valeurs centrées sur les publics et liées au travail du *Care*. Chaque travailleuse sociale navigue entre ces deux pôles, plus ou moins attirée par l'un ou l'autre en fonction de trajectoires personnelles, de formation et professionnelles.
« Ce serait l'éthique. Parce que c'est important d'avoir des valeurs et de pouvoir avoir une posture éducative qui se met au plus proche des personnes. Et ouais, une posture qui tend à aller vers le bien être des personnes. » (Educateur·ice spécialisé·e 15F)

Cela conduit donc à une diversité des équipes qui est considérée comme une force...

« on s'est rendu compte dans notre équipe qu'on n'avait peut-être pas tous la même vision de ce que c'était la prévention spécialisée et qu'est-ce qu'on faisait là en tant que professionnels en fonction aussi de nos expériences passées (...) parce que je suis comme ça alors que d'autres collègues ils vont me dire moi c'est plutôt je réoriente vers le droit commun merci, vers le droit commun et ma mission c'est de faire un travail et ma mission s'arrête à là sauf que moi en tant que personne je ne fonctionne pas comme ça. » (Educateur·ice spécialisé·e A)

...à condition que les chef·fe·s de services puissent bien la gérer.

« ça va avec cette question de management et surtout de RH. Quand on compose une équipe c'est aussi des personnalités c'est aussi des passions. Je sais que je suis attentif sur le loisir et passion. Parce que sur les CV parce que tout le monde adore la littérature. Mais sur le terrain quand tu poses la question de quel livre tu as lu il n'y a rien qui sort. Par contre si on creuse d'autres choses on a des musiciens on a du théâtre alors on a plein de choses créatives. C'est ça qui est motivant dans ce boulot c'est qu'on peut innover on peut tenter des choses. J'ai envie de dire la seule chose qu'on peut faire véritablement c'est tenter des choses. Ça ne marche pas, OK, on voit pourquoi et on fait autrement. ça marche en se disant est-ce qu'on a un truc qu'on exploite ? c'est une des chances qu'on a dans le groupe. » (Chef·fe de service A)

Or, il·elle·s n'ont pas nécessairement la main sur la constitution de leurs équipes et leur stabilité :

1. à cause des incertitudes pesant sur les financements et qui conduisent à un turn-over également entretenu par les arrêts de travail et la crise des vocations ;

« Quand il y a beaucoup de turn over sur une équipe, cela complique notre action. Cela fatigue nos équipes. » (Educateur·ice spécialisé·e 14F)

« Notre financement est très court, un an par an. En fait, il faudrait voir sur du long terme. Donc il y a beaucoup de CDD alors qu'il faut de la stabilité dans ces quartiers. Souvent les jeunes trouvent que cela change trop. » (Educateur·ice spécialisé·e 23H)

« Le turn-over est un phénomène nouveau. Avant, mon équipe était composée de 7 CDI pour l'ensemble de la Mosson. Un CDI est allé sur Mtp Ouest, du fait de leur agrandissement de territoire. Ensuite, est arrivé le SIJM, il y a eu un choix : insérer des CDI du SIJM dans l'équipe Mosson. Donc, on se retrouve avec 4 CDD et 3 CDI. À un moment, quand on a plus de CDD que de CDI dans une équipe, on ne peut pas travailler convenablement. » (Educateur·ice spécialisé·e 11H)

2. parce qu'il·elle·s ne sont pas nécessairement suffisamment formé·e·s et accompagné·e·s à la gestion d'équipes où des tensions de valeurs pourraient se manifester dans le cadre d'une perte de sens plus ou moins marquée pour certain·e·s professionnel·le·s..

« C'est important le management des équipes, et tout le monde ne sait pas faire. » (Educateur·ice spécialisé·e B)

On retrouve dans APS34 des tensions intergénérationnel·le·s comme dans d'autres structures et secteurs d'intervention sociale (Duvoux et Mutuel 2017a, 2017b) :

« les jeunes professionnels, voilà, ils sont formés, ils sont embauchés parce qu'ils ont une fiche de poste. Ils viennent, ils font ce qu'ils ont à faire. Les valeurs, je vais dire, créatrices, fondatrices même de la prévention spécialisée, ils ne les connaissent pas. Ils ne les connaissent pas. Donc ils vont faire ce qu'on leur demande de faire. » (Educateur·ice spécialisé·e 14H)

De fait, des conceptions différentes du sens de la prévention spécialisée conduit à des approches différenciées du cœur de métier et des pratiques. Derrière le « ils vont faire ce qu'on leur demande de faire » de la précédente citation, il y a l'idée que certain·e·s professionnel·le·s sont plus prompts à se plier à des missions définies potentiellement hors du cœur de métier et faire leurs des objectifs qui deviennent le cœur et la finalité des actes professionnels au lieu de n'être que des moyens de parvenir aux finalités plus larges et ambitieuses de la prévention spécialisée.

Ainsi, là où certain·e·s vont considérer que la prévention spécialisée travaille au bien-être des jeunes à leur inclusion sociale et politique et à leur émancipation... :

« L'action d'un éducateur spécialisé, c'est d'être à côté de la personne et de faire en sorte qu'elle ait plus besoin de nous, qu'elle trouve son propre, sa propre autonomie. On n'est

pas voués à rester derrière la personne, sinon c'est de l'assistanat. L'éducation c'est faire grandir, donc c'est permettre à la personne, bah ... de faire ses propres choix et de l'aiguiller. » (Educateur·ice spécialisé·e 15F)

« Pour moi, éducateur de rue est un métier à part. (...) C'est ça l'utilité sociale d'un éducateur, il doit travailler à sa disparition à lui dans l'espace de du jeune. » (Educateur·ice spécialisé·e 12H)

...d'autres seront plus centré·e·s sur des actes spécifiques, en particulier sur des missions liées à l'emploi :

« On effectue des suivis, on travaille sur l'emploi, la formation. » (Educateur·ice spécialisé·e 21F)

« Bah ... les insérer. L'insertion ... mettre dans le droit chemin. » (Educateur·ice spécialisé·e 1F)

« Les équipes produisent de l'utilité sociale de plusieurs façons. Notamment, par l'accompagnement de jeunes dans des processus de réinsertion ou de réinscription dans le droit commun. » (Cadre 1F)

Dans cette perspective, la prévention spécialisée risque de perdre ses spécificités pour n'être plus qu'un acteur parmi d'autres des dispositifs d'insertion, une crainte vécue par beaucoup d'acteurs du secteur dans le contexte des réformes du droit du travail et des politiques de l'emploi qui menacent notamment les finalités des Missions Locales qui sont un partenaire important de la prévention spécialisée. Ces évolutions globales, qui tendent à institutionnaliser et normer la prévention spécialisée peuvent être vécues comme une menace pesant sur le sens du métier :

« Le but de la prévention spécialisée, de manière classique, disait-on, lutter contre les phénomènes de marginalisation et d'exclusion. Ça, on est sur le point d'essayer de le supprimer. Pourtant là sont les vraies valeurs de la prévention spécialisée. Enfin, oui, valeurs. Les vrais objectifs de la prévention spécialisée. (...) (Educateur·ice spécialisé·e 14H)

« Ensuite, la non-institutionnalisation des actions. C'est-à-dire qu'on n'est pas voué à terme à ancrer nos actions dans nos institutions. » (Educateur·ice spécialisé·e 24F)

« Je me disais que dans la prévention spécialisée, j'aurais peut-être plus de liberté. Que je sortirai plus des codes. Ma définition de l'éducateur est que "tant qu'on a des idées et de la motivation, on peut faire ce que l'on veut". Mais ce n'est pas forcément le cas. J'aimerais être encore plus force d'innovation. » (Educateur·ice spécialisé·e 20F)

Cette force d'innovation peut se trouver, d'ailleurs, dans le pas de côté réalisé dans le cadre d'actes institutionnalisés :

« Par exemple, on met en place des ateliers d'écriture pour stimuler différemment le jeune. Cela permet de faire un pas en parallèle de notre mission d'insertion et de formation. On creuse les attentes du jeune au-delà d'avoir un emploi. Cela permet de trouver quelque chose qui va fonctionner sur le long terme grâce au lien que l'on noue avec le jeune. Par exemple, on fait des débats et on discute sur des sujets de société. On organise des thématiques sur les amendes, le permis, et cela lance d'autres débats par la suite, comme sur la place de la femme, sur l'économie... Ces temps privilégiés nous permettent de les côtoyer dans leurs environnements à eux. » (Educateur·ice spécialisé·e 21F)

La normalisation institutionnelle est rejetée non pas nécessairement en tant que telle mais parce qu'elle est déconnectée de la réalité de terrain et ignore le temps long de l'accompagnement en prévention spécialisée

« on a une injonction des pouvoirs publics qui en gros il faut normaliser les jeunes donc les demandes de surface qui sont le travail, la formation l'insertion pro machin tout ça en fait moi je m'en bats les steaks parce que on peut mettre en place n'importe quelle action

qui va produire ce genre de choses. Si le jeune il est complètement bâti sur un château de sable ou sur des fondations en sable ça ne tiendra pas. » (Chef·fe de service B)

Cela vient mettre en exergue les problématiques du travail social empêché ou aliéné. Cela suppose d'interroger les tensions internes et externes des compromis autour du sens de l'intervention sociale.

En interne, les tensions concernent les relations hiérarchiques qui vont des praticien·ne·s de terrain jusqu'à la direction de l'association en passant par les cadres intermédiaires. D'autres études ont montré comment ces tensions pouvaient être liées à l'affirmation que les cadres trahissent les valeurs originelles du travail social au nom d'injonctions gestionnaires et comptables non pas seulement dues aux attentes des financeurs mais aussi intériorisées et acceptées par les cadres (Prévost et al. 2026, op. cit.).

Les orientations et directives internes peuvent être vécues comme des injonctions dénaturant les missions originelles du métier (travail social aliéné) :

« Avant hier encore, il y a un chef des services qui disait, “nous sommes en train de passer de rencontre à contact”. C'est très éloquent. La libre adhésion ne se fait pas à travers un contact, la libre adhésion se fait à travers une rencontre. Une rencontre se fait de personne à personne. (...) Moi, je suis au-delà du fait d'être un professionnel de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée en particulier, je suis un militant de la prévention spécialisée. Et ... la dégradation, la dégénérescence, la dénaturation de la prévention spécialisée me fait très mal. » (Educatrice spécialisée 14H)

De fait, dans le discours, ces injonctions internes sont mêlées aux attentes des financeurs, avec le sentiment pour certain·e·s d'une dégradation globale des conditions politiques de travail alors que d'autres sont plus focalisé·e·s sur la dégradation des conditions concrètes de travail : manque de temps, développement de missions qui détournent du cœur de métier, etc. (travail social empêché).

« Parce que manque de temps, manque de moyens, manque d'éduc. Manque de moyens, conflits avec les financeurs... » (Educatrice spécialisée 19H)

« Je pense que c'est compliqué, car nous répondons à une commande. On aurait des stratégies différentes si nous n'avions pas cette commande. Je me sens contrainte parce que j'aimerais redéfinir, et que tous ces décideurs et financeurs parlent de nos missions avec nous. Je sais que notre hiérarchie est en réunion avec les porte-parole des financeurs. J'aimerais que les éducateurs soient conviés. » (Educatrice spécialisée 20F)

Au-delà de la question des moyens, régulièrement évoquée, c'est celle de la définition des missions liées aux objectifs des financeurs qui revient régulièrement dans les interrogations sur l'évolution des pratiques professionnelles et du métier.

« On est enfermé dans la commande publique. Par peur, par manque de courage. Alors qu'il faut transformer cette commande publique en une demande publique. » (Educatrice spécialisée 12H)

Cette remarque est importante car elle renvoie bien à l'une des transformations fortes du secteur de l'intervention sociale au cours des 20 dernières années : le passage, pour les structures et professionnel·le·s d'une position d'acteur à une position d'opérateur (Prévost et al., 2026), le passage d'une capacité à co-concevoir et co-construire l'action sociale à une situation de producteurs de services décidés par une commande publique jugée trop éloignée des réalités de terrain de l'action sociale. Pourtant, ce que les financeurs d'APS34 attendent d'elle c'est justement, un rôle de maillage partenarial, l'animation de dynamiques territoriales qui sont indispensables à la réussite des dispositifs de l'action publique.

Construire du sens en externe

Quelles visions de la prévention spécialisée chez ses financeurs et partenaires ?

En externe il faut distinguer les conceptions des finalités de la prévention spécialisée portées par les financeurs et par les partenaires territoriaux.

La prévention de la délinquance est, comme on l'a dit en introduction, un élément fort des attendus institutionnels tels qu'ils se manifestent dans le débat public et politique à l'occasion de chaque événement, médiatisé, concernant les quartiers populaires et les troubles à l'ordre public. C'est aussi l'origine même de la prévention spécialisée, voire constitutif du travail social comme l'ont montré les débats nés à l'occasion de son institutionnalisation dans les années 1970, « entre prévention et contrôle social » (Lascoumes 1977). Même si certain·e·s vivent la prévention de la délinquance comme une évolution (« oui, il y a un gros glissement, parce que nous penchons maintenant vers la délinquance » - Educateur·ice spécialisé·e 14H), les plus expérimenté·e·s des professionnel·e·s la voit comme consubstantielle à leur métier.

« On participe à l'ordre social. N'importe quel travailleur social participe à l'ordre social » (Cadre 2F)

« On ne peut pas faire comme si la prévention spécialisée ne venait pas de la lutte contre la délinquance à l'origine » (Chef·fe de service B)

Du côté des administrateurs, la prévention de la délinquance est intégrée à la fois comme effet de la prévention et comme justification de financements des collectivités :

« je pense que pour la collectivité, l'APS apporte une certaine, comment dire, une certaine garantie de sécurité, même si c'est pas du tout sa vocation principale. Je pense que le travail auprès des jeunes qui est fait permet d'éviter des débordements, de de la délinquance, et cetera. » (Adm4H)

Il faut distinguer ici les finalités des commanditaires publics des finalités de la prévention spécialisée dans le sens où les finalités des professionnel·le·s peuvent n'être que des moyens pour les institutions de parvenir à d'autres finalités.

C'est ce que l'on retrouve dans les propos tenus par le·la représentant·e d'une institution directement concernée par le maintien de l'ordre et la délinquance des jeunes, lorsqu'il·elle est interrogé·e sur les indicateurs d'impact de la prévention spécialisée :

« Déjà, ce qu'on peut imaginer comme critères, c'est voir les nouvelles situations qui émergent ou pas par quartier. Parce qu'on peut se dire que s'il y a moins de nouvelles situations qui émergent, c'est que les gamins sont plus occupés et que ça se passe bien. Donc moi, le critère ce serait ça, et nous on sait d'où viennent les gamins puisqu'on a leur adresse. Et donc ça nous intéresse de se dire "Tiens dans tel quartier ça commence à remuer, qu'est-ce qui se passe ? Et dans tel quartier par contre c'est calme alors que pourtant c'est le même contexte social, c'est un quartier prioritaire de la ville, il y a aussi des situations précaires et pourtant ce quartier-là est calme, tant mieux, qu'est-ce qui se passe ? Et comment on pourrait faire en sorte que dans des quartiers un peu plus chauds, on puisse apporter un petit peu de ce qui fonctionne ailleurs ?" (...) Donc l'idée c'est de se dire dans les quartiers, et c'est un peu le cas à Montpellier où il y a des quartiers où on sait que c'est plus difficile pour les gens qui y vivent, si on s'aperçoit que la délinquance augmente, pourquoi ? Et si on s'aperçoit qu'elle baisse, tant mieux, peut-être que les actions de prévention qui ont été mises en place ont permis de baisser cette délinquance. Donc pour moi, c'est vraiment cette augmentation des nouvelles situations qui pourrait être un indicateur intéressant. » (Représentant·e de l'Etat 1H)

Il n'est pas attendu des professionnel·le·s de la prévention spécialisée qu'ils réduisent directement la délinquance mais qu'ils agissent sur certaines de ses causes, à la fois au niveau

des jeunes eux-mêmes et au niveau des territoires ce qui justifie, nous y reviendrons, le principe d'un observatoire du bien-être social territorial déjà mentionné.

Les représentations des causes de la délinquance des jeunes portées par les institutions sont donc essentielles parce qu'elles conduisent à se focaliser sur tels ou tels actes de prévention spécialisée susceptibles de réduire la délinquance, éventuellement en complétant les politiques de répression.

« Au niveau de la répression, pas de problème hein, on va arriver là-dedans, faire des enquêtes et tout, il n'y a pas de souci. Mais après qu'est-ce qu'on fait ? Et là, X a dit "Ah mais moi j'ai quelque chose dans ma boîte à outils qui est sympa, ce sont les chantiers éducatifs". » (Représentant·e de l'Etat 2H)

Le risque serait que le taux de délinquance sur un territoire d'action puisse être envisagé comme un indicateur de l'utilité sociale d'APS³⁴, une idée que l'on retrouve même chez certain·e·s de ses administrateur·ice·s.

Or, si la prévention peut éventuellement jouer sur quelques causes de la délinquance, elle ne peut en aucun cas impacter à elle seule ses causes structurelles et systémiques. Fort heureusement, la plupart des financeurs interrogés n'attendent pas cela d'APS³⁴ :

« Les éducateurs, ce ne sont pas des magiciens. Ce ne sont pas des prestataires de services qui règlent le problème de la délinquance en une heure et demie ou en deux ans ou avec un mandat. » (Dir. Cab. Ville X)

Dans cette perspective, le rôle de la prévention spécialisée se pense à l'échelle territoriale entre deux pôles d'intérêt :

1. le premier objectif consiste ramener les jeunes vers le droit commun et les dispositifs mis en place par différentes institutions, ce qui conduit les éducateurs spécialisés à contribuer aussi bien à la lutte contre le décrochage scolaire qu'à l'accompagnement vers l'insertion ou l'accès aux droits. Chaque institution voit ensuite les finalités liées à ses propres missions et propose des critères simples d'évaluation quantitative à l'acte :

« Nous, dans les bilans, voilà, on veut toujours des chiffres, des chiffres, des chiffres... » (Chargé·e de projet Ville X)

« Le nombre de jeunes touchés, le nombre de jeunes qui sont remis dans le droit commun, on va dire, ou qui ont au moins un contact avec le droit commun, parce que c'est le début de quelque chose. » (Dir. CCAS Ville X)

« Je crois que le premier critère, c'est le nombre de personnes rencontrées. Et puis derrière, voir ce que ça a donné dans le cadre du reporting, sur le nombre de personnes rencontrées, ne serait-ce que l'accès au droit ou la réorientation, voilà. » (Elu·e Ville X)

Pourtant, c'est grâce à un travail d'aller-vers qu'il·elle·s sont les seul·e·s à faire, ils deviennent le premier maillon d'une chaîne de « normalisation » des parcours des jeunes, normalisation qui supposerait la prévention de la délinquance :

« L'attente des habitants et donc l'attente des partenaires du coup, c'est plutôt en termes d'évolution, de changement d'état, j'allais dire, entre où on est parti et où on est arrivé, c'est cette notion de parcours (...) Quand on discute avec les habitants, leur attente, c'est l'immédiateté de la réponse, c'est de dire "Il y a du deal dans mon quartier, **je veux des éducs pour enlever les dealers.**" » » (Dir. Service Ville X)

« Il n'y a quand même pas beaucoup d'acteurs qui sont présents aussi longtemps et qui font ce travail d'aller vers et d'essayer de travailler en adhésion avec le jeune pour qu'il puisse re-rentre dans un parcours, ou de faire le travail d'orientation nécessaire. En fait, c'est les seuls à le faire. Et moi, je vois sur les secteurs où ils ne sont pas présents, je vois vraiment la différence quoi. Là où je vois la différence, c'est qu'il n'y a pas vraiment d'accroche pour aller vers des groupes de jeunes ou vers des jeunes qui commencent un peu à être repérés

ou qui commencent à poser des troubles ou qui auraient besoin d'être suivis. » (Chef·fe de service Ville X)

L'utilité de la prévention spécialisée est alors de contribuer à un changement de climat sur le territoire : le travail de proximité avec les jeunes crée un lien social :

« Leur présence de rue dans l'accompagnement et dans le lien avec les jeunes est essentiel. Ils créent du lien social » (Structure partenaire X)

Et ce lien social modifie le contexte dans lequel peuvent agir l'ensemble des structures et institutions concernées par les différents aspects du parcours des jeunes. Mais ce travail ne se mesure pas à une série d'actes... dont la mesure peut casser le sens du travail de terrain y compris chez les partenaires :

« On nous dit "combien d'enfants touchés, combien de journées passées", des chiffres, on nous demande des chiffres. Sauf que c'est hyper réducteur, parce que nos chiffres, ils sont pas bons. On n'est pas là pour faire du nombre. » (Structure partenaire X)

« On ne peut pas mesurer l'impact des mots, l'impact de la relation humaine qu'on a avec les gens, c'est impossible à évaluer. Et s'il n'y a pas d'actes posés ce jour-là, ça ne veut pas dire que ça ne sert à rien ! C'est facile de mesurer le nombre de dossiers RSA mais par contre, tout ce qui a été échangé autour de ça et l'impact que ça a plus tard, c'est impossible à mesure à moins d'être un cabinet qui suit des cohortes pendant des années. » (Dir. service Ville X)

2. le **second intérêt** de la prévention spécialisée serait de favoriser l'interconnaissance des partenaires qui gravitent autour du parcours d'inclusion/normalisation sans forcément travailler ensemble au quotidien, dans une logique de maillage de l'action sociale territoriale.

« Alors pour moi, ce serait la présence dans les réseaux de partenaires, je ne sais pas si c'est un critère tellement ça. Mais je pense que c'est important, l'interconnaissance sur un territoire. Donc pour pouvoir l'évaluer, je sais pas de quelle manière, mais l'objectif, ça serait ça. Ça serait d'essayer de repérer cette interconnaissance. » (Structure partenaire X)

Ce maillage peut aussi concerner une politique globale, la protection de l'enfance et contribuer en même temps à d'autres actions publiques par effets induits :

« L'utilité de la prévention spécialisée, c'est de rentrer dans cette diversité des outils qui sont ceux de la protection de l'enfance, avec toutes les difficultés que ça génère en termes peut-être d'utilité sociale perçue sur d'autres pans des politiques publiques. » (Dir. service Collectivité X)

Néanmoins, ces relations partenariales peuvent être fragilisées par les logiques concurrentielles de financement des structures qui sont censées travailler ensemble sur le terrain.

« Alors, le travail partenarial *rire*... en soit-il est compliqué dans tous les domaines. Mais dans le quartier, il y a des enjeux de financement, de jalousie, entre partenaires. Le quartier est un petit monde. Quand l'un capte le public "c'est mon public", "ils ont pris mon public" ... il se passe des choses comme ça. On a beaucoup de réseaux qui selon moi ont été détournés de leurs objectifs initiaux. Aujourd'hui, les commissions insertions qui étaient faites pour mettre en avant le parcours de certains jeunes, aujourd'hui, c'est des catalogues de formations. Donc, je suis réticent pour ces conditions. » (Educateur·ice spécialisé·e 16H)

Les convergences pour une conception commune des finalités de la prévention spécialisée

Les entretiens conduits avec les financeurs et partenaires comme avec les professionnels de la prévention renvoient régulièrement à l'idée que les « autres » ne seraient que peu intéressés par une réflexion plus globale sur l'utilité du travail social et de la prévention qui permettrait de sortir des logiques comptables d'évaluation de leurs impacts.

« Honnêtement, je pense que c'est des sujets qui n'intéressent pas trop, qui ne passionnent pas trop, honnêtement. Parce que si on était un peu intéressés, on ne produirait pas des discours du type "Mais que fait APS34 ? Sont-ils efficaces ?" Je pense que si on s'intéressait un peu au sujet et à la complexité que c'est d'accompagner des jeunes en milieu ouvert. » (Chef·fe de service Ville X)

Or, à quelques exceptions, la très grande majorité des personnes interrogées ont démontré non seulement :

1. qu'elles étaient elles-mêmes intéressées et s'interrogeaient réellement sur les difficultés de penser d'autres logiques d'évaluation :

« Mais concrètement vous dire comment on traduit ça en indicateur et qu'est-ce qu'on attend, c'est un peu **compliqué** » (Dir. Service Ville X)

« C'est **compliqué** à quantifier. » (Elu·e Ville X)

« là où c'est le plus **compliqué**, parce qu'il n'y a pas d'évaluation formelle de tout acte de prévention, et je ne parle pas de prévention spécialisée uniquement, mais tout acte de prévention, c'est justement prévenir plutôt que guérir, et donc on ne peut pas savoir ce qui aurait pu se passer après si on n'avait pas prévenu. » (Elu·e Collectivité X)

« On n'est pas là pour faire du nombre. **Comment** mesurer le mieux-être ? **On ne peut pas** mesurer le mieux-être. » (Structure partenaire X)

« Moi, trop longtemps, je les ai vus uniquement... Je n'avais pas mesuré quel rôle important ils avaient... (...) c'est trop dommage qu'on ne sache pas communiquer parce que bon on n'est pas des communicants nous, dans le social, on ne sait pas faire et c'est dommage parce que je ne sais pas, on fait des choses extraordinaires. » (Dir. STS Ville X)

2. mais aussi qu'il est possible de sensibiliser à ces enjeux, et notamment de sensibiliser des élu·e·s qui ne sont pas tou·te·s pétri·e·s de certitudes quant aux politiques publiques à conduire pour répondre aux défis posés par la situation des jeunes concernés par l'action sociale en générale, la protection de l'enfance et la prévention spécialisée en particulier.

« Il faut capitaliser le maximum de choses pour pouvoir à un moment donné faire remonter à ces élus locaux. J'insiste beaucoup sur le local parce qu'on a des élus locaux aujourd'hui qui ont envie de bosser, qui ont envie d'accompagner sur ces problématiques. » (Structure partenaire X)

La principale convergence qui nous intéresse est l'idée partagée que la prévention spécialisée est le premier maillon d'un processus qui permet aux jeunes d'*aller mieux*, sachant qu'aller mieux est la première des conditions pour accéder ensuite à un ensemble de ressources et de dispositifs conçus comme des moyens d'inclusion sociale.

« C'est vraiment (...) dans le fait qu'elle ait confiance en elle en fait, et de se dire "Moi, je peux aussi demander de l'aide, je sais où aller si j'ai besoin d'aide". » (Structure partenaire X)

« C'est plutôt le bien-être du jeune, c'est-à-dire quand il est arrivé, il n'arrive pas à mettre de mots sur ses difficultés, sur ce qu'il souhaiterait, sur son avenir. La projection, déjà, quand des jeunes, ils arrivent à se projeter. Si vous demandez à des gens sur le terrain, nous c'est comme ça qu'on va essayer un petit peu d'évaluer notre impact, sur le bien-être des

gens. Déjà s'ils viennent en nous disant "Bon bah ça y'est j'ai les pensées positives." C'est tout bête mais... » (Structure partenaire X)

« Déjà, si le jeune, il vient avec l'éducateur sur [l'action X], en sachant que [la ville X], c'est à une heure et demie de train, déjà, ça veut bien dire ce que ça veut dire, que ça a marché, que l'éducateur a joué son rôle, il a réussi à lui faire donner envie, il a fait son job. Il a réussi à bien comprendre le jeune, il a réussi à analyser la situation, il a réussi à lui amener les différentes possibilités qu'il avait et à lui faire comprendre que c'était peut-être le meilleur choix. Le fait qu'il vienne chez nous, forcément, c'est que l'éducateur a bien fait son boulot. » (Structure partenaire X)

La finalité première de la prévention spécialisée est donc centrée sur les jeunes, que ce soit dans une perspective de *care* ou dans une perspective politique, les deux se mêlant la plupart du temps dans les propos comme le montrent ceux de ce cadre :

« La confiance en soi ... est-ce qu'on améliore la confiance en soi ? Est-ce qu'on a amélioré la sociabilité, la tolérance, l'esprit critique aussi ? Enfin, et là, on voit aujourd'hui qu'on est quand même entre la laïcité, les phénomènes d'emprise, l'esprit critique devient important, la mixité, la relation aux autres, (...) Là, on est sur des attitudes, le respect de l'autre, le respect de soi enfin (...) c'est une conception aussi de société. Je sais que le paradigme a changé, mais, je suis toujours dans l'impératif républicain. On tend la main, on laisse personne sur le bord du chemin. Donc c'est ... une société solidaire, c'est une société ... on laisse personne au bord du chemin. » (Cadre 2F)

Que les finalités soient mêlées ne signifie pas qu'elles soient confondues dans la mesure où l'amélioration du bien-être des jeunes est à la fois une finalité de l'ordre social et un moyen de produire de l'ordre social :

« On parle toujours de la réinsertion pro, de la délinquance... mais un gamin pas bien dans ses pompes ne peut pas aller bosser. Donc quand on permet à un gamin d'être bien dans ses pompes, on a déjà gagné quelque chose. » (Educateur·ice spécialisé·e 16H)

« Moins on laisse de personne sur la route, moins il y a de délinquance, de précarité... » (Educateur·ice spécialisé·e 10F)

Sur le terrain, de nombreux partenaires reconnaissent à la fois la spécificité du travail conduit par la prévention spécialisée et l'ampleur de la tâche pour accompagner les jeunes. C'est essentiel d'avoir à l'esprit que cette reconnaissance n'est pas seulement une revendication des professionnel·e·s directement concerné·e·s mais bien le résultat d'une convergence de points de vue avec les partenaires tout autant que certains financeurs :

« Déjà, si le jeune, il vient avec l'éducateur sur [l'action X], en sachant que [la ville X], c'est à une heure et demie de train, déjà, ça veut bien dire ce que ça veut dire, que ça a marché, que l'éducateur a joué son rôle, il a réussi à lui faire donner envie, il a fait son job. Il a réussi à bien comprendre le jeune, il a réussi à analyser la situation, il a réussi à lui amener les différentes possibilités qu'il avait et à lui faire comprendre que c'était peut-être le meilleur choix. Le fait qu'il vienne chez nous, forcément, c'est que l'éducateur a bien fait son boulot. » (Structure partenaire X)

« Peut-être que la simple inscription à la Mission locale, d'avoir réussi à faire en sorte que le gamin ait ses papiers, sa carte d'identité pour pouvoir s'inscrire à la Mission locale, et qu'il a fait la démarche d'y aller deux fois... En fonction des situations, c'est déjà un super objectif atteint, s'il était très très loin de tout ça, et décrocheur depuis longtemps, et défiant des institutions. Et pour autant, il n'aura pas trouvé d'emplois, mais il y aura un frein qui aura été levé. » (Chef·fe de service Ville X)

« Le travail qui a été fait en vrai va payer, mais pas sur l'instant, là... Il va payer sur une durée beaucoup plus longue » (Elu·e Ville X)

Ces éléments sont importants parce qu'ils permettent de relativiser les attentes en termes d'actes et de résultats quantifiables comme le nombre de jeunes qui viennent à un chantier éducatif, qui reprennent leur scolarité ou une formation, qui trouvent un logement ou un emploi... De fait, la prévention spécialisée n'est pas responsable de la suite du parcours une fois les jeunes accompagnés : la responsabilité est collective et elle ne peut s'évaluer que dans le temps long. Les institutions elles-mêmes peuvent en avoir conscience bien qu'on leur attribue souvent une vision court-termiste et gestionnaire :

« il faut penser la mise en place de différentes formes d'évaluation : une évaluation de "court terme" sur l'accompagnement des jeunes (un à quatre ans de suivi : le jeune est inscrit dans une formation, le jeune a un emploi, les problèmes administratifs ou familiaux du jeune sont résolus etc.) et une évaluation de "long terme" concernant l'implantation dans un quartier » Elu·e Collectivité X)

« Je pense que l'évaluation, elle est en trois temps. Elle est immédiate par la visibilité qu'on peut avoir, quelque part on a essayé d'être utile à quelqu'un, ça, c'est l'utilité immédiate. C'est-à-dire qu'en fait, on sait qu'il y a des jeunes, on sait qu'il y a des familles, on sait qu'il y a des difficultés, et on essaye d'y répondre dans l'immédiat par de la présence, par des tentatives d'action ou des actions mises en place. Ça, c'est l'utilité immédiate. Et je pense que ça, c'est de la visibilité. C'est la vitrine. Mais la vitrine, elle est importante, parce que c'est comme ça qu'on voit. Après, il y a l'utilité, on va dire à court, à moyen terme, c'est quelques temps plus tard, on peut évaluer son action en disant "Finalement, il y a tant de jeunes qu'on a pu récupérer, qui sont au travail, qui sont bien installés dans la vie." Ça, on l'a, cette évaluation-là, on peut la faire. Alors, elle est plus fine, mais je crois qu'on peut la mettre en place. Et puis après il y a l'utilité à long terme, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on a fait de ces actions dans le temps et est-ce que ça a permis d'améliorer la qualité de vie, la vie tout court de gens, est-ce que ça leur permet de vivre bien, dans le bon sens du terme, c'est-à-dire de vivre bien dans leur tête, dans leur corps, dans leur santé, dans leur vision de l'avenir, dans la positivité. (...) Certaines personnes sont en dehors de la société, ils sont asociaux. Et donc ces gens-là qui sont asociaux, il faut d'abord leur faire sens de la société, c'est-à-dire être à l'heure, se laver le matin, se peigner, se présenter, avoir le sourire. Mais comment est-ce qu'on peut avoir le sourire quand on est dans le malheur ? On ne peut pas l'avoir tout de suite. Il faut apprendre ça. Ça s'apprend aussi ça. » (Elu·e Ville X)

Les principaux éléments de convergence sont essentiels pour donner, redonner, ou confirmer le sens de la prévention spécialisée pour les professionnel·le·s, leurs partenaires et leurs financeurs :

1. La prévention spécialisée ne peut pas régler tous les problèmes d'un quartier même si elle est mise sur la sellette à l'occasion d'événements publicisés dans l'urgence et sans nuance par les médias et la sphère politique :

« Les éducateurs, ce ne sont pas des magiciens. Ce ne sont pas des prestataires de services qui règlent le problème de la délinquance en une heure et demie ou en deux ans ou avec un mandat. » (Dir. Cab. Ville X)

« Ils sont pas là pour sauver le monde non plus, ils ont pas de cape de Superman. » (Dir. CCAS Ville X)

« c'est faire valoir le travail que fait la prévention spécialisée sur un territoire auprès de certains jeunes pour les faire avancer jusqu'à un moment où le mur c'est pas le mur du jeune ou de la prévention spécialisée qui ferait mal son taf, mais c'est un mur qui est lié au territoire à d'autres politiques publiques et ça de le faire valoir ça permet de dire c'est pas la prévention spécialisée et de montrer à quoi sert la prévention spécialisée avant d'arriver à ces murs. » (Educateur·ice spécialisé·e D)

Il est donc nécessaire de ne pas prêter à la prévention spécialisée des finalités qui ne sont pas les siennes au regard des métiers et missions initiales et, surtout, qui ne relèvent pas de ses compétences. Si l'on reprend le schéma 1, il est indispensable que les financeurs clarifient bien leurs finalités globales sur un territoire, et identifient comment la prévention spécialisée, à travers des finalités spécifiques et clairement définies, en symbiose avec d'autres partenaires aux finalités distinctes mais complémentaires, contribue aux finalités de l'action publique territoriale et territorialisée. La réussite de ces finalités relève donc d'une responsabilité collective. Et elle repose sur une co-construction qui permette à chaque partenaire de se saisir pleinement à la fois de ses finalités spécifiques et des finalités collectives. A ce titre, les financeurs doivent travailler la posture de commanditaires et de donneurs d'ordres que les logiques du nouveau management public leur ont attribuée pour redevenir pleinement des partenaires. Et les structures doivent elles-mêmes travailler la posture de producteurs de services à laquelle elles ont été assignées par ces mêmes logiques.

Ces différents éléments supposent un travail collectif autour d'indicateurs territoriaux sur lesquels nous reviendrons par la suite.

2. Dans cette perspective de partenariats et de maillage territorial la prévention spécialisée est certes le premier maillon d'une chaîne d'acteurs et de dispositifs centrée sur les jeunes mais ne se pose pas elle-même comme dispositif : elle correspond à un ensemble de pratiques non normées, non standardisables (« *On est un petit peu un couteau suisse pour le coup* » - Educateur·ice spécialisé·e 15F), basées sur le principe de la libre adhésion qui reste pour beaucoup le principe fondateur et séminal des actes professionnels. La logique d'évaluation par une mesure à l'acte, liée à une logique d'obligation de moyens, est donc mal adaptée.

En tant qu'elle travaille aux premières étapes d'un parcours, la prévention spécialisée doit être évaluée dans les différentes dimensions de ce que la plupart des acteurs nomment « le bien-être » des jeunes : même si les expressions diffèrent dans les entretiens avec les partenaires et financeurs, tous considèrent que la prévention spécialisée, lorsqu'elle réussit, permet aux jeunes de se sentir suffisamment bien pour pouvoir ensuite envisager d'entrer dans les dispositifs de l'inclusion/insertion. Tout l'intérêt de cette convergence est qu'elle correspond à ce que certain·e·s éducateur·ice·s considèrent comme leur cœur de métier :

« C'est la grande question des éducateurs. Le bien-être du public qu'on accompagne.

Pour moi c'est le primordial. » (Educateur·ice spécialisé·e 16H)

« Mais c'est ça mon métier quoi. C'est conjuguer le verbe être. » (Educateur·ice spécialisé·e 12H)

Mais les difficultés semblent également considérables pour mesurer ce bien-être :

« Le bien-être. Je ne sais pas comment le mesurer. » (Educateur·ice spécialisé·e 16H)

« Comment mesurer le mieux-être ? On ne peut pas mesurer le mieux-être. » (Structure partenaire X)

Nous proposons des pistes pour dépasser ces difficultés.

3. Mesurer le bien-être des jeunes comme utilité sociale de la prévention spécialisée ?

Comme nous l'avons déjà indiqué, bien-être et utilité sont intimement liés dans l'approche économique standard qui consiste à considérer le bien-être comme la satisfaction de besoins qui :

- Soit s'expriment individuellement, de manière purement subjective, à travers une demande solvable sur les marchés, pour les individus qui le peuvent
- Soit pourraient être en grande partie définis et objectivés dans le cadre de politiques publiques dont la finalité serait que les populations défavorisées puissent néanmoins accéder à un niveau minimum d'utilité correspondant à la satisfaction d'un ensemble de besoins. On retrouve des échos directs de cette conception dans certains entretiens :

« je représente l'État, donc y a pas de question politique ou quoi que ce soit, c'est est-ce que ça profite aux habitants ? (...) c'est de faire en sorte que les habitants des quartiers politiques de la ville qui sont en dessous du seuil de pauvreté puissent bénéficier de l'ensemble, on va dire du panier, culturel, sportif, éducatif, scolaire, tout et au même titre qu'un autre quartier dit normal où les gens ne sont pas en QPV parce qu'ils ont des ressources suffisantes pour pouvoir bénéficier de la santé, de l'éducation. Du sport et tout ça. Donc pour moi c'est ça. Y a les quartiers normaux, ils sont là, les quartiers politiques de la ville, ils sont là. » (Représentant·e de l'Etat, territoire X)

On observe très clairement ici le processus de dépolitisation des questions sociales propre à la technocratie néolibérale et qui a été (et reste) au cœur des débats qui ont émergé dans les années 1970/80 autour des théories de la justice. On ne peut absolument pas faire l'économie d'une contextualisation théorique si l'on veut se saisir véritablement et pleinement, sur le terrain, d'indicateurs d'utilité sociale de la prévention spécialisée...comme de tout autre action d'intervention sociale (Ost 1988).

Cette contextualisation nous permettra d'interroger la notion de « besoin(s) » qu'il conviendrait de satisfaire pour améliorer le bien-être des jeunes, notion centrale aujourd'hui dans les dispositifs d'évaluation mis en place à partir d'outils comme le logiciel Traject dont l'enquête a montré que ce qu'il donnait à voir d'un point de vue administratif est en grande partie décorrélé de ce que les jeunes expriment.

Or, la plupart des acteurs de la prévention spécialisée et leurs partenaires s'accordent pour dire que « qui de mieux que les bénéficiaires pour témoigner de notre impact sur l'accompagnement ou sur leur vie ? » (Educateur·ice Spécialisé·e 19H). Concevoir des indicateurs d'utilité sociale centrés sur les jeunes suppose donc d'interroger le lien entre besoins et utilité, avant d'interroger le lien entre utilité et bien-être dans le cadre de parcours d'accompagnement.

Nous revenons donc brièvement, dans un premier temps, sur les enjeux théoriques, politiques et pratiques des notions de besoin et d'utilité en lien avec la notion de bien-être. Puis nous verrons quelles dimensions du bien-être des jeunes peuvent être travaillées dans le cadre de la prévention spécialisée, du point de vue des professionnel·e·s mais aussi et surtout, du point de vue des jeunes.

Besoin(s), justice sociale et intervention sociale

Interroger la notion de besoin en lien avec l'intervention sociale dans le cadre du néolibéralisme et du nouveau management public (Andrien 2022) est une étape préalable à la définition du bien-être et donc à sa mesure dans une perspective très pratique de production d'informations dans le cadre de méthodologies rigoureuses (Leleu-Merviel 2008) qui sont la base d'une production de savoirs utiles au travail social (Laville et Salmon 2022).

Cette interrogation permet de montrer que derrière une notion a priori commune et banale on trouve en réalité des débats essentiels sur la conception de l'émergence de l'action publique et, in fine, sur la démocratie elle-même.

« L'emploi du terme *besoin* fait partie du langage usuel, et professionnel, dont on ose à peine dire qu'il correspond à un concept. Insaisissable et manipulable, il est accepté comme tel sans autre forme de procès. Rien ne justifierait qu'on y accorde plus de sens s'il n'occultait un projet non avoué, et plus profondément, un rapport social conflictuel » (Megdiche 2002)

Nous ne remonterons pas jusqu'aux premières interrogations philosophiques de la Grèce antique mais nous retiendrons deux temps importants de l'histoire des idées pour poser les clefs des enjeux pratiques qui se posent pour l'évaluation de l'utilité sociale.

Le premier temps remonte à la première moitié du 20^{ème} siècle, aux débats qui ont opposé Walter Lippmann et John Dewey sur la notion de démocratie en lien avec l'action publique. Ce débat illustre les tensions du néolibéralisme et a fortement contribué à la trajectoire idéologique et politique qui a conduit aux politiques publiques contemporaines (Stiegler 2019). L'action publique suppose la conception d'un problème public auquel une politique va apporter une solution. Pour le dire très simplement et de manière caricaturale, là où John Dewey défend l'idée qu'un problème public ne peut pas être conçu sans les publics à travers un processus d'enquête qui permet de faire émerger les besoins et les enjeux d'une action publique, Walter Lippmann pose que seule une capacité d'expertise limitée à une élite est susceptible d'identifier les besoins réels auxquels la politique publique devra répondre. On peut considérer la position de Walter Lippmann comme parfaitement représentative d'une perspective rationaliste et constructiviste appliquée à l'action publique : en s'appuyant sur des savoirs experts ancrés dans des sciences rationnelles, il est possible de construire le social, d'en orienter le fonctionnement de telle sorte qu'il permette le plus grand bonheur du plus grand nombre considéré comme la maximisation de l'utilité totale des membres d'une société. C'est l'agenda politique du néolibéralisme (Dardot et Laval 2010) tout autant que le résultat de la formation moderne des sciences et du politique comme l'expliquent Laville et Salmon (2022, op. cit.) en suggérant que, justement, le travail social s'en écarte pour éviter des processus de distanciation avec les publics qui ne seraient plus que de simples objets d'étude et d'intervention.

L'objectivation des besoins par des experts s'articule intimement à l'objectivation des moyens d'y répondre dans une logique d'ingénierie potentiellement favorable à la technocratie et à la bureaucratie et, surtout à la dépolitisation et à la sortie du débat public d'éléments pourtant essentiels dans l'arbitrage des moyens et des fins de l'action publique.

C'est dans cette perspective que nous proposons d'en venir au second temps de l'histoire intellectuelle. Un second temps qui d'ailleurs se subdivise lui-même en deux mouvements. Le premier remonte au tout début des années 1970, période pendant laquelle les théories de la justice utilitaristes, justement ancrées dans la représentation de l'action publique que nous venons de décrire. Le premier auteur essentiel de cette période est John Rawls (Abdullah

2015; Rawls 1999). Pour le dire très simplement au risque de la caricature à nouveau, Rawls rejette le caractère conséquentialiste de la théorie utilitariste : la justice sociale ne se produit pas uniquement en évaluant le résultat du fonctionnement d'une société (et d'une politique publique), par exemple le plus grand bonheur du plus grand nombre, ou la maximisation de l'utilité ; elle concerne également les processus qui permette de parvenir à ce résultat. Et interroger ces processus revient à interroger les conditions du jeu social (l'ensemble des règles institutionnelles et juridiques) et les moyens qu'ont les individus de jouer ce jeu. Rawls pose que le fondement de la justice sociale sur lequel peuvent s'accorder les individus d'une société démocratique est le principe d'égalité des chances, l'égale possibilité pour chacun de se réaliser à travers le jeu social. Dans cette perspective, des individus rationnels et raisonnables devraient être capables de s'entendre sur les inégalités de chances qui seraient inacceptables, par exemple de considérer que le sexe ou le lieu de naissance ne sauraient être des facteurs influençant la capacité d'une personne à se réaliser dans le jeu social... Partant, Rawls va définir la justice sociale comme équité (et non comme égalité) fondée sur la répartition de *biens premiers* indispensables à la possibilité de se réaliser en tant qu'individu. Ces biens premiers sont tout autant des ressources matérielles que juridiques, politiques et sociales.

Le second temps remonte aux années 1980 et 90 pendant lesquelles Amartya Sen va développer l'approche par les capacités (Sen 1987, 1993, 1999, 2003, 2011). Il partage avec Rawls le rejet des théories utilitaristes et souligne à quel point l'entrée dans la justice sociale par les biens premiers est essentielle, en particulier parce qu'elle permet de faire du et des droits des ressources et des conditions de la réalisation de soi. Car Sen, depuis ses premiers travaux sur les famines, a montré que celles et ceux qui meurent de faim ne subissent jamais un manque de nourriture disponible : tout simplement, à l'époque où Sen réalise ses recherches sur le sujet, dans les années 1980, comme aujourd'hui (Zwarthoed 2009) il y a toujours, dans le monde, de quoi nourrir l'ensemble de la population mondiale ; mourir de faim ne signifie pas qu'il n'y a pas de quoi manger mais que l'on ne peut pas accéder à la nourriture disponible, autrement dit qu'on est privé du droit d'accès à la nourriture. La monnaie doit être vue comme un moyen d'acquérir un droit d'accès à des ressources : elle sert à transférer des droits de propriété sur des ressources d'un individu à un autre à travers le processus de vente et d'achat des ressources. Être privé de monnaie c'est être privé d'un droit d'accès. L'intervention publique peut se substituer à la monnaie pour délivrer un droit d'accès, par exemple en distribuant des ressources alimentaires aux plus démunis. Dans cette perspective, l'action publique contre la pauvreté peut se penser comme une redistribution de droits. Mais Sen pressent à raison que l'élargissement de la notion de pauvreté aux droits ne suffit pas en soi à dépasser l'utilitarisme qui pourrait penser la distribution de droits dans la perspective d'une maximisation de l'utilité. Et il serait possible de définir de manière technique et experte quels sont les droits minimum qu'une société peut et doit assurer à ses membres sans qu'il soit besoin de les consulter. Après tout, nous avons tous besoin de manger et la distribution alimentaire peut se passer d'une consultation des personnes qui souffrent de précarité alimentaire pour mettre en œuvre cette politique publique.

C'est là que Sen nous intéresse plus particulièrement. L'un de ses objectifs est de déconstruire les fondements des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté, dont les milieux d'experts internationaux considèrent qu'elles peuvent se penser de manière technique et technocratique en identifiant les priorités d'action publique et les moyens à mettre en œuvre pour y répondre (Prévost 2009). L'objectivation, par des experts, des besoins des populations est le fondement de politiques qui, la plupart du temps, considèrent la démocratie comme secondaire dans les priorités de la lutte contre la pauvreté. Or, la notion

de besoin est subjective : elle se construit dans des contextes socio-culturelles spécifiques qui déterminent, pour chaque individu quels sont les besoins qu'il priorise. Seuls des processus démocratiques reposant sur un ensemble de droits et de libertés permettent de faire émerger ce que sont les besoins et les priorités des individus. Mais Sen ne s'arrête pas là : c'est un contexte socio-culturel, politique et institutionnel qui nous permet de conscientiser des besoins et d'accorder, à nos différents besoins différentes valeurs qui se jouent à la fois dans ce que la réalisation des besoins nous permet d'accomplir (la vie que nous considérons comme valable d'être vécue, autrement dit nos buts) et la manière dont nous pouvons répondre à ces besoins et réaliser la vie que nous souhaitons vivre (autrement dit les moyens que nous mettons en œuvre pour réaliser nos buts). Ainsi, non seulement nous sélectionnons des moyens en fonction des fins que nous visons mais aussi nous valorisons certains moyens plutôt que d'autres : la fin ne justifie pas les moyens, les moyens ont une valeur en soi, tout comme les processus qui nous permettent de parvenir à nos fins ont une valeur en soi. Nos besoins sont tout autant dans nos fins que dans les moyens d'y parvenir et nos besoins correspondent à des valeurs spécifiques. Pour le dire autrement, les politiques publiques postulant qu'il est possible de définir quels sont les besoins auxquelles elles peuvent répondre à travers un processus d'expertise prétendent d'une certaine manière se substituer aux individus dans leur capacité à penser eux-mêmes leurs priorités, leurs besoins et les moyens d'y répondre.

Ces éléments philosophiques ont servi d'appui à l'approche par les capacités conçues comme l'ensemble des choix de vie qu'un individu peut ou non concevoir et réaliser. Ces deux termes sont tout aussi importants l'un que l'autre : il ne s'agit pas simplement d'avoir chacune et chacun les mêmes chances de réaliser nos choix de vie dans la logique d'une égalité des chances ; il s'agit également que chacune et chacun soit dans des conditions qui lui permettent de concevoir des choix qui ne seraient pas bornés par ses conditions de vie. Comme l'explique Sen, nos conditions immédiates de vie déterminent nos aspirations : nous sommes guidés par une sorte de rationalité adaptative qui nous conduit à désirer ce que nous pensons possible de désirer (la légitimation de nos désirs, le sens moral de nos actions) et possible d'obtenir (le résultat de nos actions). Nos conditions de vie délimitent nos champs du possible. Ainsi, les besoins et les désirs d'une personne démunie sont conditionnés par les besoins et les désirs qu'il semble possible à cette personne de pouvoir satisfaire. La pauvreté engendre des besoins et des désirs pauvres. La richesse engendre des besoins et des désirs riches. Répondre aux besoins immédiatement exprimés par les individus c'est prendre le risque de reproduire les inégalités.

D'autre part, enfin, dans l'approche par les capacités, la distribution de ressources (de moyens de satisfaire des besoins) ne se suffit pas : les inégalités qui nous conduisent à valoriser tel ou tel besoin et tel ou tel moyen jouent aussi dans notre capacité à transformer des ressources en réponse à un besoin. Identifier un besoin suppose des ressources multiples qui permettent une conscientisation, une formalisation et une verbalisation. Par exemple, identifier le besoin de suivre une formation suppose d'identifier et de formuler une envie d'activité professionnelle et de conscientiser la possibilité à la fois d'exercer tel ou tel métier et la possibilité de suivre la formation adéquate, etc. Identifier les moyens pour y répondre suppose également de nombreuses ressources. Par exemple, identifier l'ensemble des démarches à suivre pour pouvoir s'inscrire à une formation, évaluer le coût de la formation, etc. Mettre en œuvre les ressources nécessaires pour répondre à ce besoin suppose également un ensemble de ressources. Par exemple, quels seront les besoins en matière de logement, d'équipement, etc. pour pouvoir réussir dans la formation.

On le voit, la question du et des besoin(s) est éminemment politique. Elle est également très pratique : l'expression d'un besoin passe par l'expression d'autres besoins qui à leur tour génèrent de nouveau besoin ; et la réponse à ces besoins évolutifs suppose de comprendre progressivement quelles sont les ressources nécessaires pour les accompagner.

En matière de prévention spécialisée cela suppose certes d'identifier tous les obstacles qui se dressent entre un jeune et un projet de vie (incarné par un ensemble de dispositifs pensés « par le haut » pour favoriser son inclusion/insertion dans un projet de vie normé) mais aussi d'identifier les obstacles entre un jeune et l'expression de ses besoins.

Du point de vue de la théorie de la justice développée par Amartya Sen, la prévention spécialisée peut permettre l'extension des capacités des jeunes accompagnés : c'est son utilité sociale.

Utilité sociale, émergence des besoins et des problèmes publics

Le recueil des besoins liés à chaque nouveau jeune entrant dans le processus d'accompagnement de la prévention spécialisée est une bonne clef d'entrée dans l'évaluation concrète de ce qui est travaillé sur le terrain. Cela peut permettre également de faire émerger de nouvelles thématiques, de nouveaux enjeux d'action publique.

Ce recueil passe, à APS34 par l'utilisation du logiciel TRAJECT dans lequel chaque éducateur·ice renseigne un ensemble d'informations concernant le jeune, ses besoins et les différentes actions mises en œuvre. Cela permet un suivi dans le temps qui serait également intéressant pour les différentes temporalités d'évaluation qui ont déjà été mises en exergue. Enfin, cela permet de donner à voir ce que font la structure et ses professionnel·le·s. Le logiciel a été mis en place quand l'étude démarrait et suscitait un fort intérêt de certain·e·s administrateur·ice·s et cadres :

« On a la chance d'avoir cet outil TRAJECT qui démarre, dont on ne sait pas trop ce que ça va donner mais qui est un outil qu'on va partager avec d'autres opérateurs de la prévention spécialisée... cette année, c'est la première fois où on va pouvoir rendre compte de notre activité au travers de TRAJECT, moi j'en attends beaucoup. » (Administrateur·ice 2H)

« Donc, le nombre de jeunes comme ça et puis finalement si on prend toujours cette idée de chemin, bah le nombre de jeunes qu'on a aidé, à l'issue de ce chemin, a trouvé une solution. Donc ça, je dirais que c'est quelque chose aujourd'hui qui devrait pouvoir être mesuré, surtout avec le nouveau logiciel TRAJECT. » (Administrateur·ice 7H)

« Le critère idéal serait des suivis de parcours et des sorties de jeunes dans nos données. Des jeunes que l'on accompagnerait plus : jusqu'où va la prise en charge de la PS ? Quand est-ce qu'on l'arrête ? Quand un jeune qui a été accompagné pendant 10 ans et qui est maintenant inséré avec un travail, on doit continuer le suivi ? Un bon indicateur serait l'arrêt : ce serait une forme d'accomplissement. Traject permet à son échelle de mesurer cela. » (Cadre 5F)

« Le logiciel permet de gagner en retour qualitatif sur les actions menées, et en visibilité de parcours et en auto-évaluation des pratiques pro et de leurs impact ». (Cadre 7H)

Les usages potentiellement positifs de TRAJECT sont également mis en avant par des éducateur·ice·s :

« Il peut être dur de quantifier notre travail. Certains éducateurs ne prennent pas le temps de le faire par rapport à TRAJECT... Mais ce logiciel nous permet d'avoir une vision et de valoriser notre travail d'une manière quantitative. Cela permet de voir nos actions, nos demandes, de faire des diagrammes ... » (Educateur·ice spécialisé·e 17F)

Pour mesurer notre impact avec des données claires, il existe TRAJECT avec les fiches jeunes. Moi, j'essaie d'avoir une rigueur sur l'aspect écrit du suivi du jeune. On voit l'intérêt de faire ce travail. Comme on suit beaucoup de jeunes, il est important d'avoir un historique le plus clair possible. On s'améliore dessus je trouve. (Educateur·ice spécialisé·e 25H)

« TRAJECT est un outil pertinent si on est assez rigoureux et si on rentre tous les éléments. On peut rentrer tous les jeunes que l'on rencontre et les insérer dans les PS. On peut mieux illustrer ce que l'on fait, les jeunes que l'on rencontre, la liste des partenaires. Cela donne plus de visibilité et de rendre compte. Mais il faut être rigoureux dans cette démarche. » (Educateur·ice spécialisé·e 18H)

La question de la rigueur mentionnée ici en soulève en réalité une autre : celle du temps consacré aux procédures administratives au détriment de l'accompagnement concret. Ce temps est d'ailleurs également perçu par les partenaires d'APS34 :

« Leur action est complexifiée aujourd'hui par une activité administrative importante, et il y a une part de leur activité qui est amputée de ça. » (Directeur·ice de service ville X)

Les professionnel·e·s identifient plusieurs types de limites au logiciel.

Des limites liées à la circulation concrète des informations :

« TRAJECT est un bon outil aussi, mais il comporte ses limites. Au niveau du partage de l'information entre équipes, on ne peut pas voir les fiches jeunes des autres équipes. Pour le SIJM cela est regrettable, car cela crée des doublons avec les équipes de territoires. Il faudrait qu'il évolue afin d'avoir un meilleur partage entre les membres de l'association. » (21F)

Des limites liées au type d'informations, trop quantitatives :

« L'usage du logiciel TRAJECT permet de rendre compte à minima de cette question [le nombre de jeunes et d'actes]. Mais il ne peut pas rendre compte fidèlement de l'évolution de la situation des personnes. » (Cadre 6H)

« je fais un parallèle vite fait avec le logiciel Traject et tout ... On met des données comme "on accompagne tant de jeunes, on a vu tant de jeunes en PS"...Mais est-ce que voir beaucoup de jeunes c'est avoir une utilité ? Moi je sais pas forcément, je sais pas, ça se discute. Mais, par contre est-ce que bien accompagner un nombre restreint de jeunes n'est pas forcément plus utile donc du coup ? » (Educateur·ice spécialisé·e 19H)

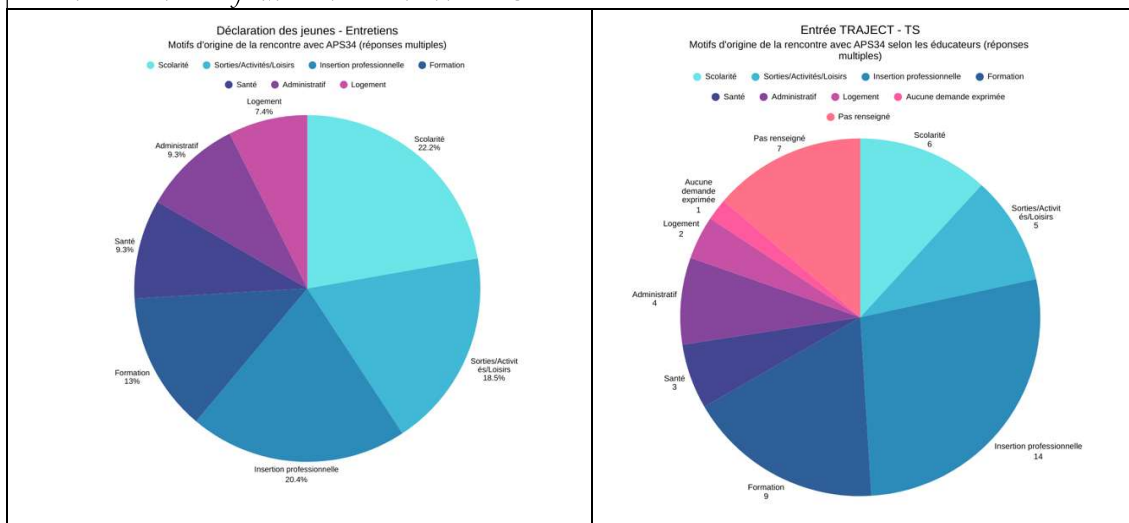
Les actes recensés dans Traject n'impliquent pas nécessairement des effets et l'absence d'acte n'implique pas l'absence d'action.

Des limites liées à la question de l'anonymat :

« Après, je lie le secret pro' avec l'anonymat. J'ai toujours connu la prev' avec l'anonymat. (...) Et, c'est vrai que là, on tend sur une perte de cet anonymat avec TRAJECT. Je comprends qu'il faut démontrer l'utilité de la prev' et que ça passe au travers de TRAJECT. Mais, pour moi qui ai toujours travaillé avec des pseudos, ça fait bizarre. Même si je l'entends. C'est une évolution des pratiques avec lesquelles on doit s'habituer. » (Educateur·ice spécialisé·e 24F)

Au-delà de la parole de ses utilisateurs, essentielle, l'étude a permis de mettre à jour un écart significatif entre les informations renseignées sur Traject et ce que disent les jeunes interrogés sur les besoins qu'ils avaient lorsqu'ils ont rencontré pour la première fois un·e éducateur·ice d'APS34.

Tableau 1 : les motifs de la rencontre avec APS34



L'écart entre les déclarations des jeunes en entretien individuel et les informations saisies dans TRAJECT peut s'expliquer de plusieurs manières. D'abord parce qu'il peut être considéré comme chronophage et donc sous-utilisé. Mais sa principale limite réside dans le fait que la déclaration des motifs de contact avec les jeunes est souvent imprécise pour au moins deux raisons :

1. Les jeunes peuvent avoir des demandes multiples et une seule est sélectionnée par l'éducateur·ice au moment de la saisie dans TRAJECT et, potentiellement, celles qui correspondent le mieux aux dispositifs auxquels l'éducateur·ice pense pouvoir raccrocher le jeune (une intériorisation de la nécessité de donner à voir la contribution aux objectifs des financeurs et partenaires) ; cela pose un problème dans le suivi des jeunes et cela réduit l'un des intérêts initiaux identifiés par un cadre :

« [pour comprendre la trajectoire d'un jeune] c'est pas forcément interroger seulement l'éducateur qui l'a suivi. Il faut voir l'équipe aussi, parce qu'ils n'ont pas toujours le même avis. Certains jeunes peuvent cacher beaucoup de choses à un éducateur parce qu'ils préfèrent l'autre. Ou, ils se sentiront plus à l'aise avec certains, ouais qu'avec l'autre. Mais c'est pour ça qu'avec TRAJECT c'est important qu'il puisse remplir des notes petit à petit. Parce qu'ils se rendent compte qu'ils ne savent pas la même chose sur le jeune. » (Cadre 9F)

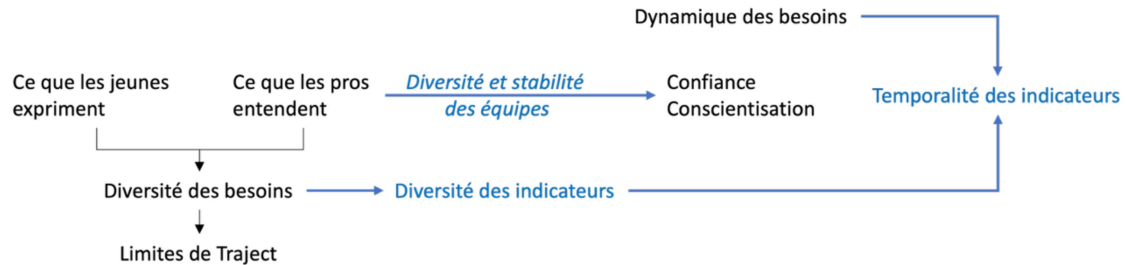
Cela renvoie à la seconde explication des écarts.

2. Les motifs des jeunes peuvent correspondre à des besoins qui soit ne sont pas exprimés directement, soit ne sont pas conscientisés clairement au moment du premier contact. C'est de notre point de vue l'élément le plus important à prendre en compte et cohérent avec ce que nous avons développé concernant l'approche par les capacités. L'expression d'un besoin n'est pas en processus simple qui permettrait d'établir un lien simple d'évaluation du type « identification du besoin, réponse par des actes, action efficace ». L'expression des besoins suppose un accompagnement qui :

- d'une part permet l'instauration d'une relation de confiance favorisant l'expression progressive de besoins plus complexes qu'au premier abord et qui favorisent la compréhension systémique des situations individuelles des jeunes ;

- d'autre part suppose la conscientisation progressive de besoins qui n'étaient pas nécessairement ressentis de prime abord parce que relevant d'un champ des impossibles.

Et c'est dans la compréhension de ce double mouvement de conscientisation et de formalisation des besoins, que se joue tout l'intérêt de la prévention spécialisée comme première étape de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion si l'on tient compte des travaux conduits au cours des trente dernières années à partir de l'approche par les capacités.



La capacité des professionnel·le·s à faire émerger progressivement les besoins des jeunes dépend à la fois de leur travail individuel, mais aussi d'un travail d'équipe d'autant plus efficace que l'équipe est hétérogène. La diversité des équipes repose sur des trajectoires individuelles et professionnelles qui conduisent à des conceptions différentes de ce qu'est la prévention spécialisée, à la fois dans ses finalités et dans ses pratiques.

« les problématiques qui sont annoncées ne sont pas forcément les mêmes selon le professionnel. ça peut être des problématiques plus importantes plus personnelles, plus intimes et selon d'autres professionnels ça peut être plus général. un jeune professionnel va se retrouver pendant quelques temps sur des problématiques du type insertion formation on va dire un truc un peu générique et avec de la relation et de la confiance on arrive à des choses qui sont plus de l'ordre de problématiques familiales problématiques plus intimes aussi selon la relation qui est établie avec le travers social. » (Educateur·ice spécialisé·e E)

« on s'est rendu compte dans notre équipe qu'on n'avait peut-être pas tous la même vision de ce que c'était la prévention spécialisée et qu'est-ce qu'on faisait là en tant que professionnels en fonction aussi de nos expériences passées (...) parce que je suis comme ça alors que d'autres collègues ils vont me dire moi c'est plutôt je réoriente vers le droit commun merci, vers le droit commun et ma mission c'est de faire un travail et ma mission s'arrête à là sauf que moi en tant que personne je ne fonctionne pas comme ça. » (Educateur·ice spécialisé·e F)

Cette diversité a un impact sur la diversité des actes mis en œuvre, depuis l'interprétation des besoins du jeune, de ses freins, des leviers à actionner, du chemin à parcourir pour répondre à ses besoins et en découvrir d'autres. La liberté laissée à la fois aux éducateur·ice·s dans leurs pratiques et aux jeunes dans leur adhésion est régulièrement mise en avant pour justifier des difficultés à se limiter à une évaluation quantitative des actes, mais aussi pour marquer les spécificités d'un métier dont l'intérêt, pour l'intervention sociale, est que ses contours restent indéfinis pour répondre au mieux aux exigences du terrain. La reconnaissance de ces spécificités est indispensable pour que les professionnel·le·s conservent le sens de leur travail et pour que ce dernier soit pleinement pertinent sur le terrain sans être contraint par des indicateurs qui ne font pas sens au regard des enjeux travaillés.

Il ne s'agit pas seulement d'une revendication des professionnel·e·s directement concerné·e·s : les partenaires tout autant que certains financeurs en ont pleinement conscience :

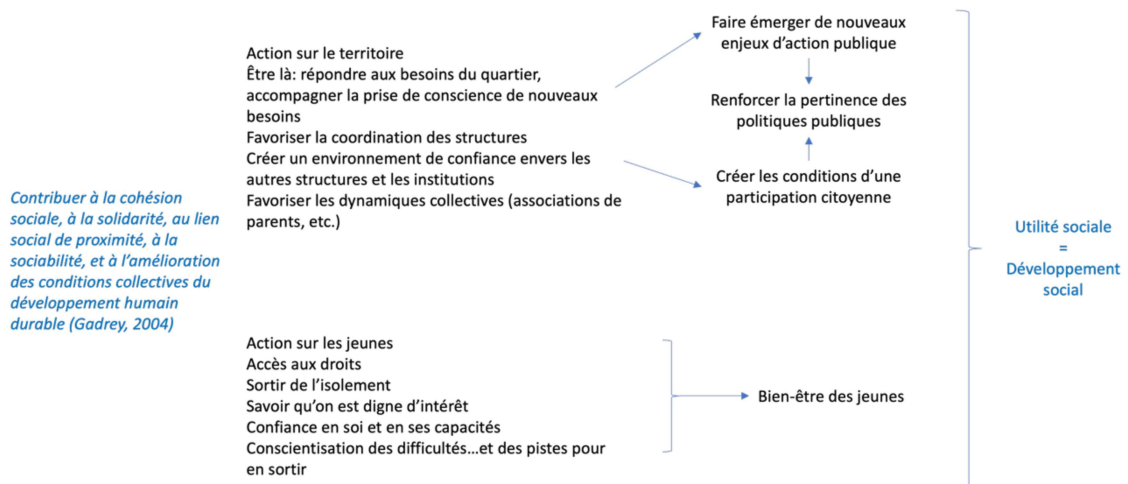
« Déjà, si le jeune, il vient avec l'éducateur sur [l'action X], en sachant que [la ville X], c'est à une heure et demie de train, déjà, ça veut bien dire ce que ça veut dire, que ça a marché, que l'éducateur a joué son rôle, il a réussi à lui faire donner envie, **il a fait son job.**

Il a réussi à bien comprendre le jeune, il a réussi à analyser la situation, il a réussi à lui amener les différentes possibilités qu'il avait et à lui faire comprendre que c'était peut-être le meilleur choix. Le fait qu'il vienne chez nous, forcément, c'est que l'éducateur a bien fait son boulot. » (Structure partenaire X)

« Peut-être que la simple inscription à la Mission locale, d'avoir réussi à faire en sorte que le gamin ait ses papiers, sa carte d'identité pour pouvoir s'inscrire à la Mission locale, et qu'il a fait la démarche d'y aller deux fois... En fonction des situations, c'est déjà un super objectif atteint, s'il était très très loin de tout ça, et décrocheur depuis longtemps, et défiant des institutions. Et pour autant, il n'aura pas trouvé d'emploi, mais il y aura un frein qui aura été levé. » (Chef·fe de service Ville X)

« Le travail qui a été fait en vrai va payer, mais pas sur l'instant, là... Il va payer sur une durée beaucoup plus longue » (Elu·e Ville X)

Ce que la prévention apporte aux jeunes est donc essentiel et sa contribution à leur bien-être est déterminante de son utilité sociale. Et cela d'autant plus qu'améliorer le bien-être des jeunes a des impacts sur celui des familles et, potentiellement, sur celui du territoire.



Il est donc temps de nous tourner enfin vers les jeunes.

Ce que la prévention spécialisée apporte aux jeunes

Gagner et donner confiance

Le travail de prévention spécialisée demande du temps, celui de la rencontre, par des biais multiples comme en témoignent les jeunes : de la présence de rue, le camion, l'orientation par une institution extérieure, par une autre structure, les conseils de la famille ou des ami·e·s.

« On se posait au quartier... ils venaient avec leur camion. » (Jeune 4)

« Ça s'est fait naturellement... avec le camion, ça a créé un fort lien. » (Jeune 11)

« C'est mes amis qui m'ont dit de venir les rencontrer... ils m'ont expliqué que c'était des éducateurs, qu'ils faisaient des sorties avec les jeunes. Du coup, j'ai accepté. » (Jeune 34)

« C'est ma sœur qui me l'a fait rencontrer... juste pour voir. » (Jeune 19)

La présence de rue, essentielle pour la libre adhésion, pour un aller-vers qui suppose aussi à un moment, un mouvement des jeunes vers cette présence plus ou moins régulière, suppose aussi un temps plus ou moins long d'intégration au territoire. Un territoire souvent marqué par la présence, formelle ou non, des institutions de répression :

« Au début, ils pensaient que c'était des gens envoyés par la police. » (Jeune 2)

« Au début... on sait pas qui ils sont... on se dit : "Qui ils sont ? Est-ce qu'ils sont envoyés par quelqu'un ?". Mais après, quand ils nous expliquent qui ils sont vraiment... ça rassure. » (Jeune 3)

« Au début, oui, il y avait de la méfiance... après, avec le temps, c'est bon. » (Jeune 4)

Il faut du temps pour que soit enfin compris et admis que « c'est pas la police... ils sont là pour toi » (Jeune 32). Cette confiance vis-à-vis des éducateur·ice·ss ne va pas du tout de soi dans des espaces sociaux où la confiance entre habitant·e·s est parfois elle-même fragile : les éducateur·ice·s vont certes construire un lien social des jeunes vers l'extérieur du territoire mais aussi vers le territoire lui-même.

« Les personnes parlaient plus aux éducateurs qu'aux gens du quartier. » (Jeune 8)

Ce mouvement vers le territoire est parfois la sortie d'un isolement très fort pour des jeunes fragiles, dont la santé physique et mentale les tient éloigné·e·s de tout lien social, et ce résultat s'exprime à travers des mots très simples :

« Elles m'ont aidée... à ne pas me sentir seule. » (Jeune 25)

C'est aussi un mouvement vers certaines infrastructures du territoire lui-même, mis à disposition des jeunes mais qu'il·elle·s ne voient pas nécessairement comme des espaces appropriables. Et c'est la présence des éducateur·ice·s qui créent un pont symbolique entre les différents espaces du quartier :

« Avant, je ne venais jamais à la Maison pour tous... mais depuis qu'il y a les éducateurs, oui, je viens pour voir s'ils sont là. » (Jeune 34)

« Ah, je sors plus... je vais à la Maison pour Tous aussi. » (Jeune 35)

A nouveau on retrouve les caractéristiques de l'exclusion que l'approche par les capacités permet d'appréhender : la mise à disposition de ressources ne suffit pas à en faire des moyens saisis par les publics visés, il faut que leur usage devienne une possibilité concrète, ce qui passe par un temps de compréhension de l'utilité de cette ressource, utilité qui ne se construit ici que dans un lien social reposant sur le travail de la prévention spécialisée. C'est d'autant plus vrai, dans les entretiens conduits, pour les jeunes femmes dont le sentiment de légitimité dans les espaces publics peut être plus fragile que celui des jeunes hommes sans que ces derniers se sentent systématiquement plus légitimes. Le travail des professionnel·le·s permet parfois des décloisonnements de genre sur certains territoires :

« C'est grâce à APS qu'on a réussi à se mélanger (F/H)... maintenant, la vision est beaucoup plus différente. » (Jeune 41)

Les éducateur·ice·s sont aussi un gage de sécurité pour les familles, ce qui ouvre des champs des possibles jusque-là clos par la crainte de l'extérieur, en particulier, à nouveau, pour les jeunes femmes. Plusieurs déclarent que leurs parents font totalement confiance aux professionnel·le·s de la structure qui parfois suivent plusieurs jeunes de la même famille :

« Quand je dis "je vais voir APS" [à mes parents], c'est oui direct. » (Jeune 41)

« Quand je dis à ma mère "je suis avec l'APS", elle sait que je suis bien entourée. » (Jeune 2)

Cette confiance se gagne aussi à travers les visites à domicile :

« Les éducs sont déjà rentrés chez moi... mes parents ont confiance. » (Jeune 13)

Ce sentiment de sécurité est aussi, bien sûr, la base de la relation construite avec les éducateur·ice·s :

« Quand je suis avec eux, je suis tranquille. » (Jeune 9)

Pour celles et ceux qui sont moins hésitants à occuper l'espace public, se poser est un acte essentiel, que ce soit avec les ami·e·s ou avec les éducateur·ice·s qui, du coup, adoptent des pratiques similaires, franchissant ainsi les espaces symboliques qui sont la première ouverture sur l'extérieur du territoire puisque c'est cet extérieur que les éducateur·ice·s apportent avec eux. Et ce mouvement d'aller-vers passe tout simplement par la discussion, un acte peu chiffrable et mesurable s'il en est.

« On se posait autour d'un verre, on discutait... c'était l'activité du soir. » (Jeune 6)

« Au lieu de rester chez nous à rien faire, on vient, on discute, on apprend des choses. » (Jeune 2)

« Chaque soir, quand on les voit, on se pose avec eux, on discute de tout, de rien. » (Jeune 5)

Ce mouvement est pourtant essentiel pour assurer le lien avec ce qui représente l'extérieur, l'Etat, un terme très vague qui a priori renvoie à la plupart des services publics

« Pour pas délaisser les jeunes... se rapprocher des jeunes que l'État va pas forcément aller voir. » (Jeune 5)

Et cet aller-vers par la discussion est une étape de ré-assurance essentielle pour la plupart des jeunes interrogé·e·s :

« À rassurer, discuter et avancer sur les problèmes des gens. » (Jeune 5)

« Moi, j'ai toujours été réservée et avec eux, j'arrive à parler. » (Jeune 20)

C'est ce qui permet aux équipes d'être progressivement identifiées comme des espaces de protection :

« [Les éducateur·ice·s sont là] pour nous aider, pour nous conseiller, pour nous écouter (...) Pour aider les jeunes. » (Jeune 20)

« Être là si tu as besoin... t'aider à avancer. » (Jeune 29)

« Si là, j'ai un problème, je sais que les éducateurs, ils sont là pour moi. Si je leur demande leur aide, ils vont me parler et voir une solution. » (Jeune 34)

Peut-on considérer que ce dialogue sans objet nécessairement précis est une première étape de ré-assurance...

« Avant, j'étais timide, pas du tout sociable. (...) Maintenant, j'osais un peu plus parler et m'exprimer sans être gênée. » (Jeune 35)

« Je suis moins timide, plus à l'aise à l'oral. » (Jeune 23)

« Ça m'a un peu redonné confiance en moi, le fait de sortir, de rencontrer des gens, de parler. » (Jeune 36)

« Ça m'a apporté beaucoup de confiance en moi. » (Jeune 26)

... savoir ou redécouvrir qu'on est digne d'intérêt ?

« Ils ont pris le temps de parler, de s'occuper de moi. » (Jeune 40)

« Répondre à tout moment quand on a besoin d'eux, écouter sans juger. (...) Quand je suis avec eux, je suis tranquille. (...) Ça m'a permis d'avoir confiance en moi-même et d'être à l'aise avec les gens. » (Jeune 9)

« Ils nous ont donné en fait le courage d'y aller... donner confiance en nous d'aller, de parler, de s'exprimer, genre vraiment de tout. » (Jeune 3)

« Une très belle expérience (...) ils m'ont donné un peu plus confiance en moi. » (Jeune 4)

« Les gosses, ils sont déjà foutus dans leur tête, ils ont pas confiance... il faudrait leur dire : c'est pas ta faute. » (Jeune 37)

On trouve en tout cas ici des échos directs aux efforts déployés par les professionnel·le·s pour répondre à ce qu'il·elle·s peuvent parfois considérer comme leur cœur de métier :

« Il faut montrer au jeune qu'il est digne d'intérêt. » (Cadre 8H)

Q : Qu'est-ce que ça pourrait leur apporter ?

R : Je sais pas expliquer ... mais je sais que c'est important de les écouter. Parce que peut être qu'il croise beaucoup de monde, beaucoup d'adultes mais qui sont pas forcément là dans le but de juste les écouter.

Et mon dernier mot c'était ... de ne pas avoir de jugement. Souvent quand les gens qui sont en face d'une personne, ils les écoutent, et souvent ils vont juger leurs actes. Et je pense que ça se rejoint, être à l'écoute mais sans jugement derrière. » (Echange avec l'éducateur·ice 3F)

Se sentir digne d'intérêt c'est en tout cas la première étape pour éventuellement concevoir une vie digne d'être vécue et pour laquelle on peut éventuellement chercher à mobiliser les ressources nécessaires. Des ressources en partie apportées sur le territoire des jeunes par la démarche d'aller-vers, mais qui suppose aussi que soient franchies les frontières symboliques de ce territoire.

L'ouverture sur d'autres possibles

Le quartier n'est pas forcément vécu comme un enfermement et plusieurs jeunes ont exprimé s'y sentir plutôt bien. L'entre-soi du territoire de vie est même éventuellement revendiqué :

« On n'aime pas trop se mélanger avec les autres. » (Jeune 21)

Mais cet entre-soi est aussi de la solitude partagée :

« Les jeunes de quartier, on est souvent seuls entre nous. » (Jeune 7)

Pour autant, le processus d'accompagnement permet de découvrir d'autres possibles qui contribuent à l'ouverture d'esprit et à la confiance en soi :

« J'apprends des nouvelles choses... des nouvelles personnes. » (Jeune 22)

« Déjà, nous faire sortir, prendre confiance en nous. » (Jeune 19)

« Je n'aurais jamais pensé un jour sortir du quartier... et c'est lui qui m'a un peu sortie.

» (Jeune 36)

Les chantiers éducatifs, sorties, pique-niques, rencontres inter-quartiers, voyages (« Clermont-Ferrand, clairement, je n'aurais jamais cru mettre les pieds là-bas. » - Jeune 6), ou simplement « une petite sortie karting, paintball... » (Jeune 29), « cinéma, laser game » (Jeune 40), sont autant d'occasion de se sentir capable de faire autre chose ailleurs que dans le territoire d'origine.

« Je réalise certaines choses d'un point de vue que je n'aurais jamais pensé. » (Jeune 7)
« Ça nous a apporté des trucs qu'on pouvait pas faire au quartier. » (Jeune 14)
« Grâce aux éduc, des personnes sortent du quartier... jamais elles y seraient allées seules. » (Jeune 32)

A propos de son désir de partir vivre ailleurs et y créer sa propre activité conduit un jeune à exprimer très simplement que :

« Sans eux, je crois que je l'aurais jamais fait de ma vie. » (Jeune 33)

Ces activités sont aussi l'occasion de formes de socialisation renouvelées :

« Je ne suis jamais partie avec des gens que je ne connaissais pas. » « En fait, c'était comme si c'était un peu une famille. Vraiment. » (Jeune 35)

Une nouvelle sociabilité qui se joue sur le territoire également :

« J'ai jamais fait de la peinture de ma vie... j'ai jamais cuisiné avec des camarades. » (Jeune 10)

Les activités en lien avec la découverte du monde du travail ou de métiers sont importantes pour l'accompagnement vers l'insertion (« t'aider pour faire ton CV, te conseiller les étapes » - Jeune 22) mais présentent aussi une utilité qui se décline dans plusieurs dimensions.

En premier lieu, la découverte d'une activité laborieuse c'est la (re)découverte d'un autre mode de vie non pas seulement en lien avec le travail mais un autre mode de vie tout court :

« Ça m'a fait voir le monde du travail... se réveiller tôt. Ils m'ont beaucoup aidé... dans ma vie personnelle, dans ma vie professionnelle. » (Jeune 13)

C'est bien parce que les activités d'insertion sont incluses dans un accompagnement plus global, dont les jeunes eux-mêmes ont clairement conscience, qu'elles peuvent produire des effets positifs :

« Tous les jours, on a fait une chose nouvelle. » (Jeune 22)

« Ça nous a montré un peu la vie après l'école... le travail. On a beaucoup appris. (...) » (Jeune 39)

Ces découvertes permettent de dépasser des a priori liés aussi bien aux compétences individuelles qu'à la construction sociale du champ des possibles :

« On a utilisé des outils que je pensais jamais utiliser. Pour moi, c'était un truc de papa, un truc d'homme (...) Avant, pour moi, j'avais pas d'avenir... et après je me disais : tout est possible. » (Jeune 2)

Il ne faut donc pas s'arrêter à l'acte d'insertion mais l'appréhender dans la globalité de l'accompagnement :

« Vu qu'ils m'ont fait connaître les chantiers... ça m'a motivée pour l'intérim. Ils sont là pour nous aider... nous pousser vers le haut » (Jeune 21)

« Les chantiers, ça m'a sauvé la vie... (...) Ils servent à redonner des opportunités à des gosses qui n'en ont plus ou qui pensent ne plus en avoir. » (Jeune 37)

L'éducateur·ice incarne ainsi pour certain·e·s le repère qui leur a permis de se découvrir eux-mêmes :

« Avant, j'étais vraiment le petit con... c'est X1 qui m'a remis dans le droit chemin. » (Jeune 18)

« C'était incroyable, j'avais jamais travaillé, jamais eu de fiche de paie. (...) Ça m'a donné une vision plus claire des choses. » (Jeune 23)

« Ça me pousse à réfléchir sur moi-même. » (Jeune 23)

« Oui, je me sens mieux préparée, (...) je suis plus en mode déni. » (Jeune 37)

Il·elle est celui ou celle qui les équipe pour mener leur vie :

« J'ai plus d'outils qu'avant... je les utilise au quotidien. » (Jeune 6)

La reconnaissance du travail des éducateur·ice·s est forte chez les jeunes interrogé·e·s, la reconnaissance d'une activité professionnelle aux compétences multiples...

« J'ai l'impression qu'ils font plusieurs métiers. » (Jeune 13)

« Ils t'aident à trouver du travail, ils t'aident à trouver des formations, à faire des activités aussi... ils font un peu tout. » (Jeune 39)

... qui a pu susciter des vocations

« Ils m'ont appris à prendre confiance en moi. Et c'est déjà pas mal. (...) « C'est quand même eux qui m'ont donné envie d'être éducatrice. » (...) Mon objectif final, c'est de créer ma propre association, pour être nos propres ressources. » (Jeune 1)

Les éducateur·ice·s accompagnent les jeunes sur des enjeux vitaux pour les jeunes les plus isolé·e·s qui n'ont pas d'autres ressources que cette aide extérieure :

« Ils m'ont aidé plein de fois pour mes dents, les scanners... » (Jeune 29)

« Elle venait chez moi à trois heures, deux heures, minuit... elle venait rester jusqu'à ce que je m'endorme sans prendre mes cachets. Elle m'a sauvé la vie. » (Jeune 42)

Et la reconnaissance va au-delà des jeunes, elle marque en partie le territoire lui-même. On a vu que les éducateur·ice·s rassuraient les parents. Mais ils les aident aussi, non seulement dans la prise en charge d'enfants qu'ils·elles n'ont plus les ressources suffisantes pour accompagner dans leurs difficultés, mais aussi directement pour certaines de leurs charges :

« Ils sont aimés par tout le monde... ils aident même les mamans. » (Jeune 18)

« Ils servent pour donner de la sécurité, de la confiance et de l'aide pour trouver leur chemin (...) Des fois les mamans qui sont en difficultés, de lire ou avoir les papiers, ils aident aussi pour le logement ou des aides MDPH » (Parent 1)

« Il les as accompagnés que ce soit moi, pour tout, pour tous mes besoins et pour mes enfants aussi, que ça soit pour le travail, que ce soit pour les devoirs, les activités. » (Parent 2)

Cette aide peut être un accompagnement des parents vers des relations plus apaisées avec leurs enfants :

« Ils peuvent nous donner une autre manière ou une autre façon de faire pour avoir le dialogue avec nos enfants, pour entamer un dialogue sain et serein. » (Parent 3)

« Ça nous a beaucoup rapproché avec ma fille, maintenant » (Parent 1)

« Je me dis que j'ai passé la phase où j'ai essayé de leur donner l'éducation la meilleure possible, mais ils ne veulent pas m'entendre. Je suis fatiguée. » (Parent 4)

Un rôle clef pour les jeunes et le territoire

Nous venons de voir une série d'éléments qui convergent vers l'idée que, si ce n'est pas le cas pour tous les jeunes, les éducateur·ice·s sont des repères importants pour accompagner vers une nouvelle trajectoire de vie progressivement conçue par les jeunes eux-mêmes grâce à la découverte de nouveaux champs du possible et une sortie de situations d'isolement souvent fortes.

« Je reste beaucoup moins au quartier... il faut sortir de ce milieu. (...) À part les éducateurs, moi, personne m'a vraiment aidé au quartier. » (Jeune 14)

Pour beaucoup cela peut-être « un soutien pour le quotidien. » (Jeune 17). Cette aide que personne d'autre ne leur apporte crée un effet de réputation dans les territoires d'intervention, réputation qui favorise les rencontres via les aînés :

« C'était un grand du quartier qui m'a dit : allez les voir, ils peuvent t'aider. » (Jeune 15)

L'impact sur les quartiers est sensible, en particulier par la création de lien social comme on l'a vu :

« J'espère qu'APS persistera... ils mettent une bonne ambiance générale au quartier. »
(Jeune 7)

« S'il n'y a plus d'APS, ça va faire un choc à tout le monde. » (Jeune 41)

Ce départ d'APS34, certain·e·s jeunes l'ont connu :

« Le jour où ils ont quitté [Ville X], ça a été une catastrophe. La mission locale, plus un jeune n'y va. (...) Aujourd'hui, il manque un endroit pour les jeunes en difficulté. Ils sont abandonnés. (...) S'il y avait encore les mêmes éducateurs, beaucoup de jeunes travailleraient aujourd'hui. » (Jeune 40)

Nous évoquons en introduction de ce rapport qu'une des pistes pour évaluer la prévention est de mener des enquêtes là où il n'y a pas ou plus de prévention... La ville X est un excellent terrain d'étude.

Des parcours-types ?

Les entretiens avec les jeunes accompagnés par APS34 ont permis de distinguer trois à quatre idéaux-types de parcours de préventions spécialisée : consolidation, remobilisation, stagnation, sensibilisation.

Rappelons rapidement les précautions d'usage :

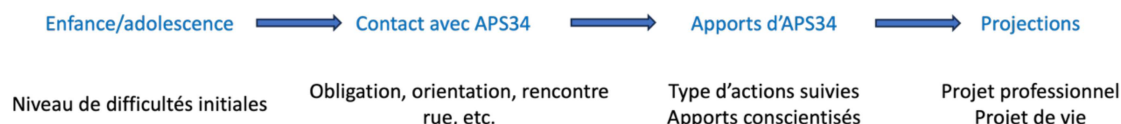
- en tant qu'idéaux-types, ces trajectoires ne correspondent pas nécessairement à des situations concrètes répondant parfaitement à une série de critères : il s'agit de tendances qui se dégagent des observations et qui permettent d'identifier des repères pour classer chaque trajectoire individuelle ;
- ces trajectoires sont, à ce qu'en disent les jeunes, loin d'être linéaires et chaque jeune peut passer d'une trajectoire à l'autre en fonction d'une série d'événements qui impactent l'implication dans le parcours d'insertion/inclusion

Ces idéaux-types sont liés à la situation dans laquelle étaient les jeunes au moment de l'entretien et de ce qu'il·elle·s ont bien voulu dire de leur parcours antérieur et de ce qu'ils projettent de leur avenir.

Ces idéaux-types sont fragiles : ils sont liés à une enquête à un moment donné et demandent à être vérifiés sur le terrain, à une plus large échelle et sur des temporalités différentes. Ce sont donc des idéaux-types très provisoires mais qui ont le mérite de poser les bases d'échanges sur les pistes de mesure de l'impact et de l'utilité sociale de la prévention spécialisée.

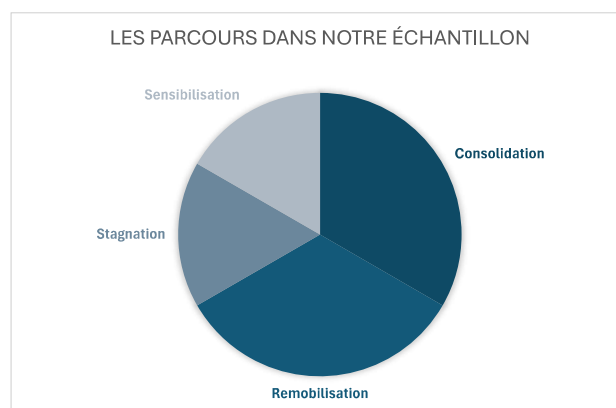
Quatre étapes ont été identifiées pour distinguer les situations des jeunes en fonction :

1. du niveau de difficultés qu'ils avaient déjà rencontrées au cours de leur vie, dans leurs familles, à l'école, au travail ;
2. comment ils avaient rencontré les éducateur·ice·s d'APS34 ;
3. ce que le travail de prévention spécialisée avait été pour eux ;
4. comment ils se projetaient dans leur vie.



A partir des entretiens et en fonction d'éléments significatifs au cours des quatre étapes, nous avons établi quatre parcours-types dont les deux premiers, la consolidation et la

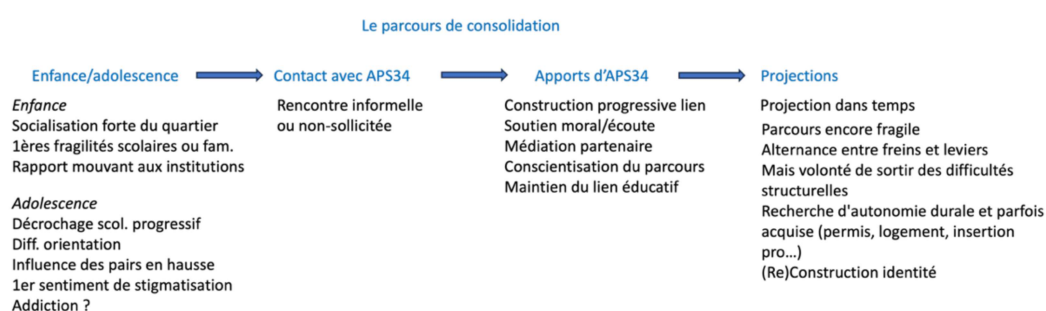
remobilisation constituent chacun 1/3 de l'échantillon, tandis que les deux suivants, la stagnation et la sensibilisation, en représentent chacun 1/6^e.



Le parcours de consolidation

La première dénomination de ce parcours était « parcours-type » voire « parcours idéal » compte tenu que c'est celui qui se traduit par de nombreuses améliorations de la situation des jeunes. Mais, parmi ces jeunes on trouve celles et ceux qui, relativement, aux autres jeunes, ont connu dans leur enfance et leur adolescence des difficultés moins graves : ils sont certes sortis des systèmes d'éducation et de formation, mais progressivement, accumulant des retards qui ont conduit à des difficultés d'orientation et de conscientisation d'un projet de vie. Ces jeunes sont celles et ceux qui ont le plus conscience de leurs difficultés mais aussi de l'influence de leur environnement et des causes structurelles qui freinent leur capacité à réaliser un projet de vie qu'il·elle·s commencent néanmoins à formuler.

Il s'agit d'une consolidation car ces jeunes ont des bases sur lesquelles les éducateur·ice·s peuvent plus rapidement s'appuyer pour enclencher des démarches de droit commun, de recherche d'emploi ou de formation, la mise en lien avec des structures partenaires, etc. La prévention spécialisée joue ici pleinement son rôle d'intermédiaire vers des ressources externes.

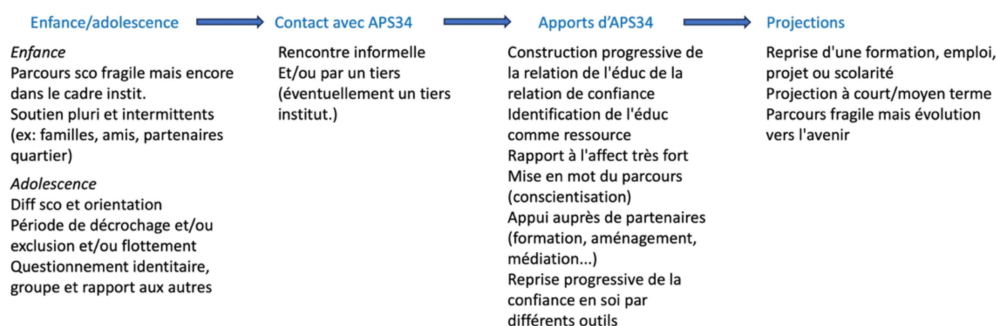


Le parcours de remobilisation

La remobilisation concerne les jeunes qui, à la différence de ceux qui sont en consolidation, ont des bases plus fragiles, liées à des processus plus marqués de décrochage scolaire et social mais qui pendant l'enfance au moins sont restés ancrés dans des liens

sociaux...plus ou moins soutenant. Cela se retrouve dans le type de relation construite avec les éducateur·ice·s, où l'affect prend une place importante. Les professionnel·le·s participent à un processus de reconstruction qui sera la première étape pour aller ensuite vers les autres dimensions de la prévention spécialisée et l'accompagnement vers d'autres ressources externes. Ils sont en eux-mêmes une ressource symbolique sur laquelle peut se former non seulement une relation de confiance mais aussi et surtout, un retour de l'estime de soi et de la confiance en soi indispensables pour commencer à formaliser un projet de court ou moyen terme : pas un projet de vie mais un projet de retour vers les parcours sociaux plus standards.

Le parcours de remobilisation

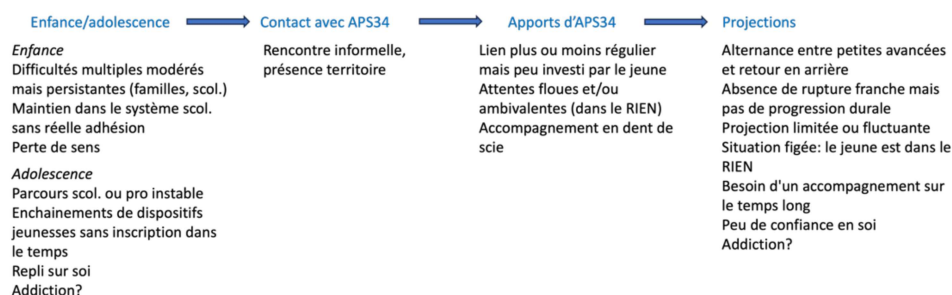


Le parcours de stagnation

Les jeunes identifiés comme relevant de dynamique de stagnation montrent un peu plus de fragilités dès l'enfance, avec un décrochage non pas seulement scolaire mais social associé à des formes de perte de sens renforcées par la démultiplication d'entrée et de sortie dans différents dispositifs d'accompagnement. Le rapport à la prévention spécialisée s'inscrit donc dans un contexte de défiance ou en tout cas de perte de sens vis-à-vis des possibilités institutionnelles de raccrocher un autre parcours de vie. Les attentes de ces jeunes sont d'autant plus difficiles à identifier qu'elles ne sont pas formulées et s'inscrivent dans une relation fragmentée et incertaine.

Ces jeunes sont donc visibles pour les éducateur·ice·s mais difficiles à garder dans des dynamiques positives. L'isolement et les échecs successifs conduisent à un cercle vicieux de perte de confiance en soi et d'impossibilité de formuler des attentes et un projet personnel.

Le parcours de stagnation



Le parcours de sensibilisation

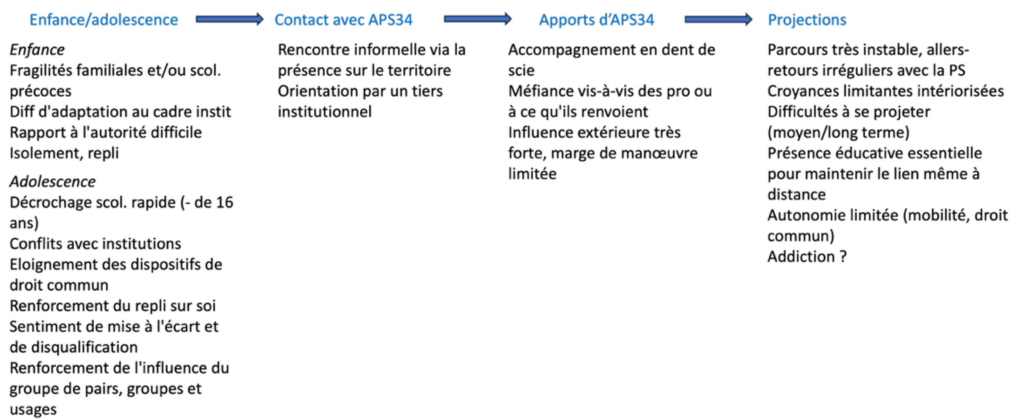
Dans un premier temps, cette trajectoire avait été nommée « trajectoire de rupture » parce qu'elle correspond aux jeunes les plus en difficultés à leur arrivée dans la dynamique de

prévention spécialisée. Ils en sont très éloignés car ils ont connu une série de ruptures personnelles, familiales, scolaires et professionnelles qui ont conduit à un niveau élevé de désaffiliation. Bien que leur socialisation soit passée longtemps par un groupe dans le quartier, cela n'exclue pas des niveaux de solitudes importants : l'influence du groupe va de pair avec le repli sur soi.

Finalement, le terme « sensibilisation » nous semble plus adapté à la fois à la situation de ces jeunes et au travail des éducateur·ice·s. Il s'agit en effet que le jeune soit progressivement conscient de ce que la prévention spécialisée pourrait lui apporter, de telle sorte que le rapport méfiant, à distance dans l'espace et dans le temps, se transforme progressivement grâce au travail de sensibilisation mis en œuvre par les professionnel·le·s. On peut considérer ces jeunes comme à la marge de la dynamique de prévention mais une marge qui reste dans les radars des éducateur·ice·s dont la présence continue sur le terrain est le meilleur moyen d'ouvrir un espace possible de rencontres épisodiques.

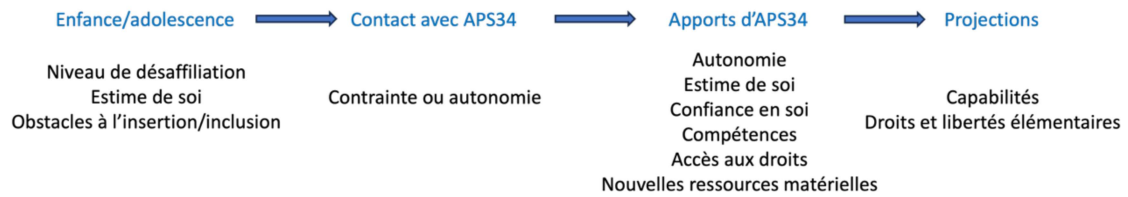
Ces jeunes sont donc très éloignés des processus d'insertion/inclusion et l'utilité sociale de la prévention spécialisée est ici d'offrir la possibilité d'une rencontre qui soit la première main tendue à défaut d'être acceptée ; la présence de terrain est le moyen le plus efficace pour y parvenir, et les temporalités peuvent être très longues puisque plusieurs des jeunes que nous avons classés dans cette catégorie sont connus des éducateur·ice·s depuis plus de cinq ans.

Le parcours de sensibilisation



Ces idéaux-types restent à discuter avec les éducateur·ice·s et à tester sur le terrain auprès des jeunes eux-mêmes. Mais les échanges ne doivent pas s'arrêter là : c'est avec l'ensemble des acteurs impliqués autour et pour les jeunes que leur pertinence peut être évaluée et, surtout, mise en regard des pratiques et des attentes des un·e·s et des autres. Car les actions conduites ne touchent nécessairement pas les mêmes jeunes et ne prennent sens que comprises dans un parcours. Les actions font sens comme étape d'un parcours avec des obstacles et des leviers très différents de contextes à la fois individuel et social à chaque fois spécifiques.

Il serait également possible d'envisager de renseigner des indicateurs correspondant aux différentes dimensions du bien-être individuel liées aux différentes étapes des parcours et qui produisent, in fine, un ensemble de droits et libertés élémentaires qui permettent d'appréhender les capacités acquises au cours du processus d'accompagnement.



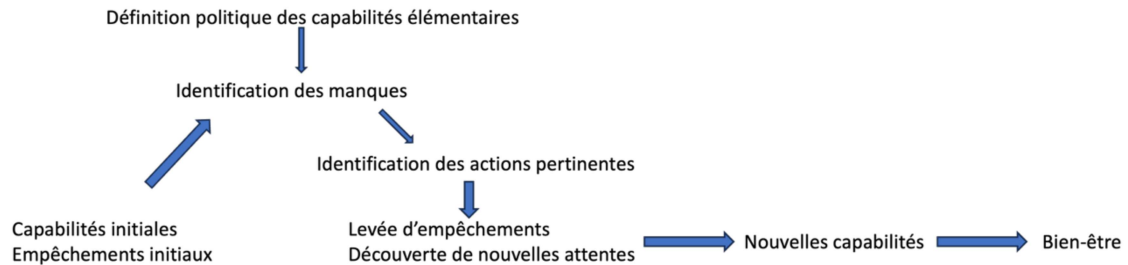
Pour reprendre la terminologie de l'approche par les capabilités, nous entendons ici par droits et libertés élémentaires, un ensemble de « fonctionnements » nécessaires pour concevoir et mener une vie socialement digne et permettant de concevoir et de mener, ensuite, une vie valant la peine d'être vécue. *Ne pas avoir faim* est, par exemple, un droit (*le droit à l'alimentation*) et une liberté (*la liberté de ne pas souffrir de la faim* et d'accéder à une nourriture pourtant socialement disponible). Mais manger à sa faim ne signifie pas seulement absorber un certain niveau de calories et de nutriments essentiels à la survie biologique. Il s'agit également, dans la perspective d'une vie digne, de pouvoir choisir la forme sous laquelle nous répondons à ce besoin biologique. La liberté de ne pas souffrir de la faim dans un monde où les ressources alimentaires sont disponibles s'accompagne nécessairement, dans une société qui valorise les libertés individuelles, de *la liberté de choisir son alimentation*.

Si, bien sûr, l'action publique peut, dans une perspective descendante, définir quelles sont, de son point de vue (du point de vue des experts qui la concoivent), les droits et libertés élémentaires prioritaires, il conviendrait plutôt de penser leur co-construction et leur co-évaluation au regard à la fois des parcours individuels et des contextes territoriaux.

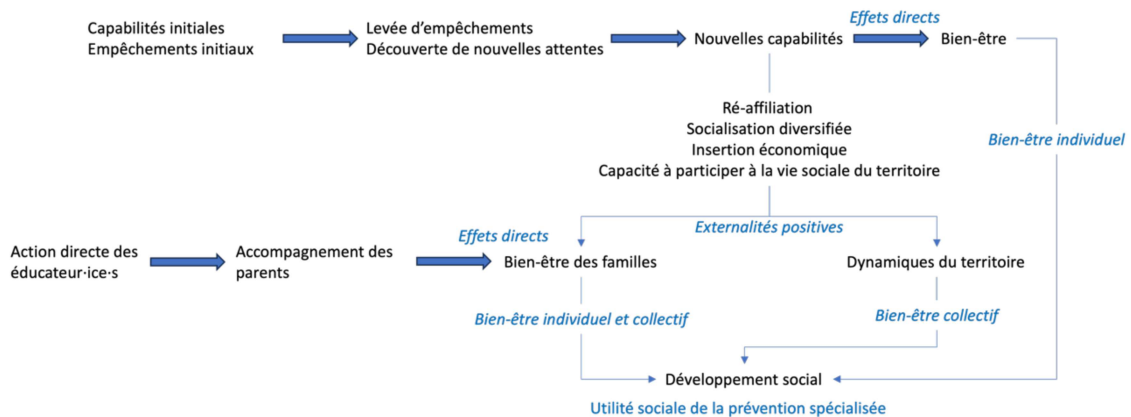
Ces droits et libertés élémentaires ne sont pas les mêmes suivant le moment du parcours d'un·e jeune accompagné·e par des éducateur·ice·s spécialisées. Plutôt qu'un ensemble de droits et libertés pré-définis, qui constitueraient un but, et permettraient de définir un début et une fin de l'accompagnement, il s'agit de considérer un processus d'expansion au cours duquel chaque nouveau droit et liberté permet d'en atteindre et utiliser de nouveaux. C'est donc en fonction des capabilités initiales de chaque jeune qu'il convient d'évaluer les progrès réalisés, qui peuvent s'apparenter à une amélioration du bien-être, mesurable à la fois à partir des droits et libertés acquis.

Par exemple, rédiger un CV avec un·e éducateur·ice renvoie à une liberté (la liberté de postuler à un emploi) ; savoir rédiger un CV en autonomie en est une autre forme (la première étant éventuellement un préalable à la seconde). Ces libertés ont une valeur en elles-mêmes, indépendamment du résultat final (par exemple si celui-ci est de trouver un stage ou un travail). C'est déjà une réalisation et une utilité sociale de la prévention spécialisée. Pour le dire autrement, une logique d'évaluation qui chercherait à saisir l'utilité sociale de la prévention spécialisée conjuguerait des indicateurs individuels du type « a appris à faire un CV en autonomie » et « a obtenu un stage » plutôt que de se limiter à « a obtenu un stage ». Il faut donc initier une démarche d'identification collective, co-construite (et donc politique) avec l'ensemble des parties prenantes de la prévention spécialisée, des institutions aux jeunes, pour définir un espace des capabilités élémentaires pertinents pour établir des indicateurs à l'arrivée des jeunes auprès des éducateur·ice·s et au fur et à mesure de leur parcours. Plutôt qu'une entrée par besoins il s'agit donc d'une entrée par libertés élémentaires dont la liste doit s'adapter régulièrement à l'évolution des enjeux identifiés sur le terrain. Ceux de la santé mentale par exemple n'ont été que récemment identifiés et conçus comme un sujet d'action publique. De très nombreux indicateurs peuvent être conçus, à partir des recherches sur la santé mentale, pour mettre en place des questionnaires posés aux jeunes à leur arrivée auprès

des éducateur·ice·s, suivant une méthodologie basée sur l'expérience des professionnel·le·s qui sont les mieux placé·e·s pour savoir dans quelles circonstances et sous quelle forme aborder ces questions. Il s'agit d'éviter une « dérive référentielle » (Alföldi 2020) pour s'engager dans des démarches ancrées dans les processus concrets d'accompagnement en prévention spécialisée impliquant l'ensemble des acteurs concernés dans la définition des finalités propres à chaque territoire d'intervention.



Cette démarche politique de co-construction ferait d'autant plus sens que les actions de prévention spécialisée produisent des effets au-delà des jeunes : nous proposons de saisir l'utilité sociale de la prévention spécialisée de manière plus globale, à l'échelle des territoires d'intervention, pour identifier les effets directs et les externalités positives qui concernent directement le développement social à travers le bien-être territorial. Et l'intérêt d'une telle démarche est qu'elle nourrirait non pas seulement APS34 et les professionnel·le·s de la prévention spécialisée, mais aussi l'ensemble des acteurs impliqués dans l'intervention sociale. Cela nous permet de reformuler et de préciser le premier schéma liant utilité sociale et développement social.



Conclusions

Il y a 20 ans sortait l'ouvrage collectif *La nouvelle critique sociale* sous la direction de Pierre Rosanvallon. Louis Chauvel y évoquait « une jeunesse sans destin » et le « déclin social de la jeunesse » (Chauvel 2006) associé aux processus de déclassement déjà observés à l'époque (Duru-Bellat et Dubet 2006) et aujourd'hui au cœur de réflexions sur l'avenir social et politique du pays. Les fracturations politiques de la société française se jouent dans différentes dimensions des dynamiques économiques, le patrimoine et les revenus (Piketty 2013, 2019), se traduisent à l'échelle territoriale (Guilluy 2014; Cagé et Piketty 2023) et s'accompagnent de la montée sociale de l'égoïsme et d'un rejet des formes de solidarité mises en place avec l'État providence (Peugny 2026). Les jeunes en sont victimes, non pas seulement ceux des quartiers défavorisés mais tous les jeunes... même si ceux qui vivent dans des quartiers défavorisés en sont les principales victimes.

Réduites à des enjeux d'équilibres budgétaires à tous les niveaux de l'intervention publique, de l'État aux collectivités locales, ces solidarités jouent pourtant bien d'autres rôles que de redistribuer quelques ressources des plus aisés aux plus démunis. Elles sont au cœur du projet de la modernité : permettre à chacun de s'affirmer comme individu libre, autonome et responsable, capable de formuler et de réaliser des choix de vie qui valent la peine d'être vécus, dignement et volontairement.

Ce projet politique, aujourd'hui très fragile, peut être réactivé à l'échelle locale, sur les territoires de l'intervention sociale et dans une logique de développement social. Cette logique suppose l'émergence de nouveaux espaces de réflexion collective dont les temporalités sont déconnectées du temps électoral.

A ce titre, nous considérons que la prévention spécialisée joue un rôle d'intermédiation sociale en tant qu'elle démontre sa capacité à créer des espaces de contact entre les jeunes et les acteurs des politiques à leur destination, mais aussi sa capacité à saisir et formaliser de nouveaux enjeux d'intervention sociale, dans une logique de construction de l'action publique.

Permettre à la prévention spécialisée de ne pas être contenue à un rôle d'opérateur de l'action publique c'est permettre aux professionnel·le·s de redevenir acteur et donc de réinvestir leurs missions, de se les approprier et de les assumer, d'y retrouver du sens et de la pertinence. Ces éléments qui sont essentiels pour le fonctionnement de toute organisation sont aujourd'hui trop délaissés par le management à la française, encore trop vertical, technocratique et organisant une chaîne de travail fragmenté dans laquelle tous les maillons, des professionnels de terrain jusqu'aux cadres eux-mêmes, perdent le sens et l'implication au travail (Haut Commissariat au Plan 2023; IGAS 2024). L'externalisation des services publics renforce encore ces processus puisque les commanditaires ne sont plus au contact de la chaîne de travail, ils lui sont totalement extérieurs.

Redonner du sens et de la pertinence à la prévention spécialisée suppose que les pouvoirs publics soient des partenaires et non pas des commanditaires, et qu'ils s'appuient sur des processus d'intermédiation indispensables pour que chacun retrouve un sens à l'action publique... y compris les pouvoirs publics eux-mêmes qui se plaignent parfois de ne pas voir ce que font les éducateurs ou à quoi sert la prévention spécialisée !

Mettre en place des outils et procédures de mesure du bien-être social territorial, c'est réduire la fracture entre institutions et citoyens et éviter un « divorce démocratique » (Laurent et Le Cacheux 2015) entre d'une part les habitants des territoires et leurs élus et, d'autre part, entre les institutions et leurs opérateurs.

Il nous semble ainsi que la création d'observatoires du bien-être territorial serait une perspective particulièrement riche pour l'ensemble des acteurs et plus particulièrement pour les pouvoirs publics qui ne peuvent échapper aujourd'hui à une réflexion approfondie sur les interactions entre différents niveaux de responsabilités et de compétences qui se croisent, et parfois se freinent mutuellement au lieu de se dynamiser en synergie. Les territoires de la prévention spécialisée sont ceux de l'intervention sociale en générale et dans lesquels se mettent en place de nombreuses initiatives qui tentent de décroïsonner l'action publique classique : les pôles territoriaux de coopération économique ou les territoires zéro chômeur de longue durée en sont de bons exemples. Des exemples à la fois de ce qui peut être mis en œuvre dans des logiques de co-construction et de coopération... mais aussi des exemples des tensions entre plusieurs niveaux de l'action publique, tensions autour des financements, autour de l'implication concrète, autour des finalités des expérimentations, toujours au détriment des publics.

Bibliographie

- Abdullah, S. 2015. « Multicultural Social Work and National Trauma: Lessons from South Africa ». *INTERNATIONAL SOCIAL WORK* 58 (1): 43-54. WOS:000347170200005. <https://doi.org/10.1177/0020872812461019>.
- Alföldi, F. 2020. *Evaluer en protection de l'enfance*. Dunod.
- Amable, Bruno. 2021. *La résistible ascension du néolibéralisme. Modernisation capitaliste et crise politique en France (1980-2020)*. SH / Économie politique. La Découverte. Cairn.info. <https://shs.cairn.info/la-resistible-ascension-du-neoliberalisme--9782348068904?lang=fr>.
- Amable, Bruno. 2023. *Le Néolibéralisme*. Que sais-je ? Presses Universitaires de France. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/puf.amabl.2023.01>.
- Andrien, Loïc. 2022. « La notion de besoin. New Public Management et pensée capacitaire ». *Vie sociale* n° 40 (4): 79-94. <https://doi.org/10.3917/vsoc.224.0079>.
- Apprentis d'Auteuil. 2025. *Décrochage scolaire: câchis silencieux, urgence collective*. Apprentis d'Auteuil.
- Astier, Isabelle. 2007. *Les nouvelles règles du social*. Le Lien social. Presses Universitaires de France. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/puf.astie.2007.01>.
- Baechler, Jean. 1972. « De l'idéologie ». *Annales*, 641-64. Persée <https://www.persee.fr>.
- Behar, D. 2023. « Il faut en finir avec la politique de la ville ». *Le Monde* (Paris).
- Benhenda, A., et J. Grenet. 2015. *Combien coûte le redoublement dans l'enseignement primaire et secondaire en France ?* Institut des Politiques Publiques.
- Berr, E. 2017. *L'intégrisme économique*. Les liens qui libèrent.
- Bezes, Philippe. 2009. 1. *Pour une sociologie des politiques de réforme de l'administration*. Édité par Philippe Bezes. Presses Universitaires de France. <https://shs.cairn.info/reinventer-l-etat--9782130558132-page-13?lang=fr>.
- Bezes, Philippe. 2012. « État, experts et savoirs néo-managériaux. Les producteurs et diffuseurs du New Public Management en France depuis les années 1970 ». *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 193 (3): 16-37. <https://doi.org/10.3917/arss.193.0016>.
- Bezes, Philippe, et Frédéric Pierru. 2012. « État, administration et politiques publiques : les dé-liaisons dangereuses. La France au miroir des sciences sociales nord-américaines ». *Gouvernement et action publique* VOL. 1 (2): 41-87. <https://doi.org/10.3917/gap.122.0041>.

- Boltanski, Luc, et Eve Chiapello. 2005. « The New Spirit of Capitalism. » *International Journal of Politics, Culture & Society* 18 (3/4): 161-88. 23444647, p. 161-88. SocINDEX with Full Text. <https://doi.org/10.1007/s10767-006-9006-9>.
- Boltanski, Luc, et Ève Chiapello. 2024. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Tel, n° 2. Gallimard. Cairn.info. <https://shs.cairn.info/le-nouvel-esprit-du-capitalisme--9782070131525?lang=fr>.
- Brunetiere, Jean-René. 2013. « Indicateurs, évaluation et typologie des objectifs : contrôle de gestion et performance sociale ». *Revue française d'administration publique* (Strasbourg) N° 148 (4): 967-76. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfap.148.0967>.
- Cagé, J., et T. Piketty. 2023. *Une histoire du conflit politique*. Le Seuil.
- Cahuc, Pierre, et André Zylberberg. 2017. *Le négationnisme économique. Et comment s'en débarrasser*. Champs - Actuel. Flammarion. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/flam.cahuc.2017.01>.
- Capelier, Flore. 2015. « Approche historique de la protection de l'enfance ». In *Comprendre la protection de l'enfance*. Guides Santé Social. Dunod. Cairn.info. <https://shs.cairn.info/comprendre-la-protection-de-l-enfance--9782100717972-page-13?lang=fr>.
- Castel, Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale*. Fayard.
- Castel, Robert. 2008. « 4. Qu'est-ce qu'être protégé ? La dimension socio-anthropologique de la protection sociale ». In *Où va la protection sociale ?* Le Lien social. Presses Universitaires de France. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/puf.guill.2008.01.0101>.
- Ceaux, P., et P. Smolar. 2003. « Cette circulaire signée Sarkozy qui désavoue la police de proximité ». *Le Monde* (Paris).
- Chauvel, L. 2006. « Fracture générationnelle: une jeunesse sans destin ». In *La nouvelle critique sociale*. Le Seuil.
- Chauvière, Michel. 2010. *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*. Alternatives sociales. La Découverte. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/dec.chauv.2010.01>.
- Chauvière, Michel. 2013. « Esquisse d'une sociologie critique de la nouvelle norme d'évaluation ». *Revue française d'administration publique* (Strasbourg) N° 148 (4): 953-66. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfap.148.0953>.
- Chusseau, N. 2023. « Mettre un terme au phénomène des NEETs ». Art. de conf. presented sur Les Rencontres Economiques. *Amorcer les rebonds*.

- Chusseau, N., G. Verdugo, et S. Mahfouz. 2021. *Réussir l'inclusion économique des NEETS*. Cercle des économistes.
- Coler, Patricia, Marie-Catherine Henry, Jean-Louis Laville, et Gilles Rouby. 2021. *Quel monde associatif demain ? L'innovation sociale en pratiques*. Érès. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/eres.coler.2021.01>.
- Collectif. 2026. « Investir dans la protection de l'enfance n'est pas un ajustement de nos politiques publiques mais un impératif vital ». *Le Monde* (Paris).
- Collectif Alerte. 2024. *Lutter contre la pauvreté : un investissement social payant*. Collectif Alerte.
- Combes, Josette, Bruno Lasnier, et Jean-Louis Laville. 2022. *L'économie solidaire en mouvement*. Sociologie économique. Érès. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/eres.combe.2022.01>.
- Cordier, S. 2025. « L'aide sociale à l'enfance en France, un système à bout de souffle ». *Le Monde* (Paris).
- Cordonnier, L. 2020. *Pas de pitié pour les gueux*. Raisons d'agir.
- Cottin-Marx, Simon, Matthieu Hély, Gilles Jeannot, et Maud Simonet. 2017. « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements ». *Revue française d'administration publique* N° 163 (3): 463-76. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfap.163.0463>.
- Cour des Comptes. 2012. *La politique de la ville - une décennie de réformes*. Cours des comptes.
- Cour des Comptes. 2020. *L'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires*. Cours des comptes.
- Cours des Comptes. 2022. *Les scénarios de financement des collectivités territoriales*. Cour des Comptes.
- Dabla-Norris, E., K. Kochlar, N. Suphaphiphat, et F. Ricka. 2015. *Causes and Consequences of Income Inequality: A Global Perspective*. Staff Discussion Notes 013 (2015). International Monetary Fund.
- Dardot, Pierre, et Christian Laval. 2010. *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*. Poche / Sciences humaines et sociales. La Découverte. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/dec.dardo.2010.01>.
- Dauphin, Sandrine. 2012. « Focus – Mesurer l'utilité sociale des associations ». *Informations sociales* (Paris) n° 172 (4): 54-57. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/inso.172.0054>.
- Desrosières, A. 2008. *Gouverner par les nombres*. Presses des Mines. 10.4000/books.pressessmines.341.
- Duncan, Greg, et Katherine Magnuson. 2003. « Comment les expériences sociales avec assignation aléatoire permettent de mieux comprendre le comportement et les

- politiques de bien-être ». *Sociologie et sociétés* 35 (1): 243-56. Érudit. <https://doi.org/10.7202/008519ar>.
- Dupuy, J. P. 2012. *L'avenir de l'économie*. Flammarion.
- Duru-Bellat, M., et F. Dubet. 2006. « Déclassement : quand l'ascenseur social descend ». In *La nouvelle critique sociale*. Le Seuil.
- Duvoux, N., et P. Mutuel. 2017a. « Conflits de générations dans le travail social: oubli du métier ou nouvelles formes d'engagement ? » *La Revue Française de Service Social*, n° 267: 13-19.
- Duvoux, N., et P. Mutuel. 2017b. *Perceptions du métier et pratiques professionnelles des intervenants sociaux au sein des circonscriptions de service social du département de la Seine-Saint-Denis*. CD93/CRESPA-LABTOP.
- Duvoux, N., et S. Paugam. 2013. *La régulation des pauvres*. Presses Universitaires de France. Quadrige. Paris.
- Epstein, Renaud. 2024. « Politique de la ville : changements de cap et absence de perspectives ». *Les Cahiers du Développement Social Urbain* n° 80 (2): 12-14. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/cdsu.080.0012>.
- Epstein, Renaud, et Jacques de Maillard. 2020. « Ville (politique de la ville) ». In *Dictionnaire des politiques territoriales*, 2e éd. Références. Presses de Sciences Po. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/scpo.pasqu.2020.01.0571>.
- Foucart, S. 2018. *Des marchés et des dieux*. Grasset.
- Fouquet, Annie. 2013. « L'évaluation des politiques publiques : État(s) de l'art et controverses ». *Revue française d'administration publique* (Strasbourg) N° 148 (4): 835-47. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfap.148.0835>.
- Fournel, C., et S. Trapitzine. 2019. *Politiques sociales, investir dans les méthodes*. Chroniques sociales.
- France Stratégie. 2021a. *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital Troisième rapport*. France Stratégie.
- France Stratégie. 2021b. *Évaluation du crédit d'impôt recherche Avis de la CNEPI 2021*. France Stratégie.
- Francou, Q. 2020. *Les « NEET », des ressources et des conditions de vie hétérogènes*. INJEP.
- Fretel, A., et F. Jany-Catrice. 2026. *Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée*. La Découverte.
- Gadrey, J. 2004. *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents*. DIES et MIRE.

- Gadrey, J. 2006. « Utilité sociale ». *Dictionnaire de l'autre économie* (Paris), 641-51.
- Galbraith, J. K. 2011. *L'art d'ignorer les pauvres*. Les liens qui libèrent.
- Gardin, L., F. Jany-Catrice, A. Lelièvre, et B. Prévost. 2026. « Un délicat triptyque expérimentation-évaluation-généralisation ». In *Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée*. La Découverte.
- Gazier, B. 2024. *Les Ni en emplois, ni en études, ni en formation (NEETs) en France : un défi qui reste à relever*. SciencesPo - Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques.
- Gervais, J., C. Lemerrier, et W. Pelletier. 2021. *La valeur du service public*. La Découverte.
- Gomel, B., et E. Serverin. 2013. « L'expérimentation sociale aléatoire en France en trois questions ». *Travail et Emploi*, n° 135: 57-71.
- Guillaume-Pierret, Joseph. 2024. « La prévention spécialisée face aux politiques sécuritaires contemporaines. L'exemple d'un « Groupe de partenariat opérationnel » ». *Sociographe* N° 88 (4): 75-84. <https://doi.org/10.3917/graph1.088.0075>.
- Guilluy, C. 2014. *La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires*. Flammarion.
- Hamon, Hervé. 2015. « Chapitre 7. La bientraitance à l'épreuve du néolibéralisme ». In *Sommes-nous bientraitants avec nos enfants ?* Polémiques. Doin. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/jle.zitto.2015.01.0091>.
- Hardy, Jean-Pierre. 2014. *La marchandisation du travail social*. Santé Social. Dunod. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/dunod.hard.2014.01>.
- Haut Commissariat au Plan. 2023. *La grande transformation du travail: Crise de reconnaissance et du sens du travail*. Ouverture 15. Haut Commissariat au Plan.
- Haut Conseil du Travail Social. 2022. *Livre vert du travail social*. Paris. <file:///Users/benoitprevost/Downloads/livre-vert-du-travail-social-09032022-1.pdf>.
- Haut Conseil du Travail Social. 2023. *Livre Blanc du Travail Social*. HCTS/Ministère des Solidarités.
- Hély, M., et M. Simonet. 2023. *Monde associatif et néolibéralisme*. PUF. Paris.
- Hély, Matthieu. 2009. « Entre public et privé : les formes de régulation de l'action associative ». In *Les métamorphoses du monde associatif*. Le Lien social. Presses Universitaires de France. Cairn.info. <https://shs.cairn.info/les-metamorphoses-du-monde-associatif--9782130563891-page-25?lang=fr>.

- Higelé, J. P., O. Lafuente-Sampietro, B. Prévost, et A. Tantot. 2026. « Dynamiques institutionnelles, jeux d'acteurs et recompositions de l'expérimentation ». In *Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée*. La Découverte.
- Hirschman, A. O. 1991. *The Rhetoric of Reaction*. The Belknap Press of Harvard University Press.
- IGAS. 2024. *Pratiques managériales dans les entreprises et politiques sociales en France : Les enseignements d'une comparaison internationale (Allemagne, Irlande, Italie, Suède) et de la recherche*. Inspection Générale des Affaires Sociales.
- INSEE. 2023. *Après un pic dû à la crise sanitaire, la part des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation repart à la baisse*. Insee Focus 285. INSEE.
- Jaeger, Marcel. 2020. « Les contours incertains du travail social : un facteur de perte de sens ». *Revue française des affaires sociales*, n° 2: 51-72. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfas.202.0051>.
- Jany-Catrice, F., et D. Méda. 2019. *L'économie au service de la société*. Les Petits Matins.
- Jatteau, A. 2018. « Comment expliquer le succès de la méthode des expérimentations aléatoires ? Une sociographie du J-PAL ». *SociologieS*.
- Jatteau, Arthur. 2013. *Les expérimentations aléatoires en économie*. Repères. La Découverte. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/dec.jatte.2013.01>.
- Jouanno, Aubrie. 2023. « Un mandat de surveillance étendu. Une analyse des effets de la pauvreté sur la surexposition au signalement à la maternité et à l'école ». *Revue française des affaires sociales*, n° 3: 49-72. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfas.233.0049>.
- Labrousse, A. 2010. « Nouvelle économie du développement et essais cliniques randomisés : une mise en perspective d'un outil de preuve et de gouvernement ». *Revue de la régulation* 7 (1).
- Labrousse, A. 2016. « Apprendre des expérimentations aléatoires Promesse de scientificité, complications pratiques, expériences historiques ». *La vie des idées* (Paris).
- Lacheret, Arnaud. 2013. « L'évaluation comme instrument d'effacement du sens politique : la controverse autour de l'évaluation des schools vouchers américains ». *Revue française d'administration publique* (Strasbourg) N° 148 (4): 923-37. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfap.148.0923>.
- Lacouette Fougère, Clément, et Pierre Lascoumes. 2013. « L'évaluation : un marronnier de l'action gouvernementale ? » *Revue française d'administration publique* (Strasbourg) N° 148 (4): 859-75. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfap.148.0859>.

- Langlet, Marianne. 2021. « La marchandisation du monde associatif ». In *Quel monde associatif demain ? L'innovation sociale en pratiques*. Érés. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/eres.coler.2021.01.0047>.
- Langlet, Marianne. 2023. « L'investissement à impact social : la finance à l'assaut du monde associatif ? » *Revue française des affaires sociales*, n° 4: 129-40. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfas.234.0129>.
- Lasch, C. 2007. *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*. Champs Essais. Flammarion.
- Lascoumes, P. 1977. *Prévention et contrôle social. Les contradictions du travail social*. Masson.
- Laurent, E., et J. Le Cacheux. 2015. *Un nouveau monde économique - Mesurer le bien-être et la soutenabilité au XXI^e siècle*. Odile Jacob.
- Laville, Jean-Louis, et Anne Salmon. 2022. *Pour un travail social indiscipliné. Participation des citoyens et révolution des savoirs*. Intervention sociale. Érés. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/eres.lavil.2022.01>.
- Le Goaziou, Véronique. 2015. *Éduquer dans la rue*. Politiques et interventions sociales. Presses de l'EHESP. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/ehesp.legoa.2015.01>.
- Léculée, Annie. 2006. « Prévention spécialisée et protection de l'enfance ». *Journal du droit des jeunes* (Paris) N° 253 (3): 17-18. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/jdj.253.0017>.
- Lefort, C. 1978. *Les formes de l'histoire*. Gallimard.
- Leleu-Merviel, S. 2008. *Objectiver l'humain ? Volume 1: qualification, quantification*. Hermès science. <https://books.google.fr/books?id=RkZCEQAAQBAJ>.
- L'Horty, Yannick, et Pascale Petit. 2011. « Evaluation aléatoire et expérimentations sociales ». *Revue française d'économie* (Paris) Volume XXVI (1): 13-48. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfe.111.0013>.
- Megdiche, Cyrille. 2002. « Essai sur la notion de besoin ». *Sociétés* no 75 (1): 85-90. <https://doi.org/10.3917/soc.075.0085>.
- Mounier, Benoît. 2019. « L'évaluation de l'utilité sociale comme mesure de la spécificité de l'ESS ». *Informations sociales* (Paris) n° 199 (1): 72-79. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/inso.199.0072>.
- Moutard-Martin, P. 2023. « Néo-libéraux malgré eux ? Les théoriciens du “tiers secteur” et le néolibéralisme dans les années 1970 ». In *Monde associatif et néolibéralisme*, Hély et Simonet éd. PUF.
- Musselin, Christine, et Philippe Bezes. 2015. « Le new public management. Entre rationalisation et marchandisation ? » In *Une French touch dans l'analyse des politiques*

- publiques ? Académique. Presses de Sciences Po. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2015.01.0125>.
- Ost, F. 1988. « Théorie de la justice et droit à l'aide sociale ». In *Individu et justice sociale - autour de John Rawls*. Points Politique. Seuil.
- Paugam, S. 2009. *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté. Préface de Dominique Schapper. Postface inédite de l'auteur*. Quadrige. Presses Universitaires de France. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/puf.paug.2009.01>.
- Paugam, S., et F. Schultheis. 2018. « Introduction ». In *Les pauvres*. PUF.
- Petit, Christelle. 2012. « Acteurs sous contrôle : nouveau paradigme de l'action sociale. L'exemple du RSA ». *Vie sociale* (Toulouse) N° 1 (1): 81-95. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/vsoc.121.0081>.
- Peugny, C. 2026. *Le triomphe des égoïsmes*. Presses Universitaires de France.
- Piketty, T. 2013. *Le Capital au XXIe siècle*. Le Seuil.
- Piketty, T. 2019. *Capital et idéologie*. Le Seuil.
- Piveteau, R. 2022. *Experts, acteurs, ensemble... pour une société qui change*. Rapport auprès du Premier Ministre.
- Prévost, B. 2009. « Sen, la démocratie et le marché : portée et limites d'une critique ». *Revue Tiers Monde* 2009/2 (198): 269-84.
- Prévost, B. 2020. « Intermédiation territoriale et innovation sociale : des leviers face aux trajectoires de déclin ? L'exemple du Pôle Territorial de Coopération Economique de la Haute Vallée de l'Aude ». *à paraître* 22 (2020/3-4): 399-429.
- Prévost, B. 2025. « Penser l'action sociale à partir des communs environnementaux : enjeux et limites d'une expérimentation participative et délibérative ». *Revue Française des Affaires Sociales* 2025/4: à par.
- Prévost, B., Jany-Catrice F., M. Caron, L. Gardin, A. Lelièvre, et P. Semenowicz. 2026. « Les trajectoires des expérimentations Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : appropriations et tensions autour de la transition écologique ». *Bifurcation/s* à par.
- Prévost, B., M. Marti, et I. Poulat. 2026. *La crise du travail social, une crise comme les autres ?* Université de Montpellier Paul-Valéry, UMR ARTDEV et Institut Régional du Travail social Occitanie.
- Prévost, B., et I. Poulat. 2026. *La protection de l'enfance en innovations sociales et désespoirs: une enquête en Occitanie*. Université de Montpellier Paul-Valéry UMR ARTDEV.

- Puaud, D. 2024. « Délinquance des mineurs : « Les effectifs des éducateurs de rue sont devenus une variable d'ajustement économique » ». *Le Monde* (Paris).
- Radenne, R. 2024. « Educateurs de la prévention spécialisée, la famille de la rue : « Mon éducatrice, c'est un peu comme une tante, je l'inviterai à mon mariage » ». *Le Monde* (Paris).
- Rawls, J. 1999. *A Theory of Justice - Revised Edition*. Harvard University Press.
- Richardot, R. 2023. « Educateur de rue, un métier en crise, en première ligne dans les quartiers populaires ». *Le Monde* (Paris).
- Riutort, Philippe. 2013. « La culture. Comprendre ce qui nous fait agir ». In *Premières leçons de sociologie*. Major. Presses Universitaires de France. Cairn.info. <https://shs.cairn.info/premieres-lecons-de-sociologie--9782130620396-page-51?lang=fr>.
- Sen, A. 1987. *On Ethics and Economics*. Blackwell.
- Sen, A. 1993. « Markets and Freedoms: Achievements and Limitations of the Market Mechanism in Promoting Individual Freedoms ». *Oxford Economic Papers* 45 (4): 519-41. JSTOR.
- Sen, A. 1999. *Development as Freedom*. Alfred A. Knop Inc.
- Sen, A. 2003. *Un nouveau modèle économique*. Odile Jacob.
- Sen, A. 2011. *The idea of justice*. Harvard University Press.
- Servet, J. M. 2018. *L'économie comportementale en question*. Editions Charles Léopold Mayer.
- Simmel, G. 1965. « The Poor ». *Social Problems* 13 (2): 118-40.
- Simmel, G. (1907) 2018. *Les Pauvres*. PUF.
- Soulé, V. 2017. « Educateur spécialisé, un métier qui attire moins ». *Le Monde* (Paris).
- Stettinger, Vanessa. 2023. « De l'invisibilisation de la pauvreté à la visibilité des “désordres” familiaux ». *Revue française des affaires sociales*, n° 3: 91-110. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfas.233.0091>.
- Stiegler, B. 2019. *Il faut s'adapter - Sur un nouvel impératif politique*. NRF. Gallimard.
- Tiberj, Vincent, et Nathalie Sarthou-Lajus. 2025. « Faut-il croire à la droitisation de la société française ? » *Études* Janvier (1): 33-44. <https://doi.org/10.3917/etu.4322.0034>.
- Traullé, F. 2025. « L'ONG Azimuts, présente depuis 50 ans dans les rues de Mons-en-Barœul, menacée après une baisse de subventions ». *Le Monde* (Paris).

- Yvorel, J. J. 2005. « Esquisse d'une histoire de la prise en charge de l'enfance délinquante aux XIXe et XXe siècles ». In *Eduquer et Punir*, Presses Universitaires de Rennes. S. Chassat, L. Forlivesi, G.-F. Pottier. Rennes.
- Yvorel, J. J. 2022. « L'enfermement des “mineurs de justice” (1830-1939) ». *Parlement[s], Revue d'histoire politique* (Rennes) N° 36 (2): 81-97. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/parl2.036.0081>.
- Zittoun, Catherine. 2015a. « Introduction ». In *Sommes-nous bien traitants avec nos enfants ?* Polémiques. Doin. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/jle.zitto.2015.01.0000d>.
- Zittoun, Catherine. 2015b. *Sommes-nous bien traitants avec nos enfants ?* Polémiques. Doin. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/jle.zitto.2015.01>.
- Zwarthoed, Danielle. 2009. « Comprendre la pauvreté. John Rawls, Amartya Sen. John Rawls, Amartya Sen ». In *John Rawls, Amartya Sen*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.zwart.2009.01>.